

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Voir CRAC N° 137 (2006-2007)

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles,
du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole**

Mardi 10 juillet 2007

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	4
<i>Interpellations</i>	4
<i>Interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les constats du dernier rapport sur l'état de l'environnement wallon»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	4
<i>Interpellation de M. de Lamotte à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les banques alimentaires pour lutter contre les gaspillages et la faim»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	10
<i>Organisation des travaux</i>	13
<i>Questions orales</i>	13
<i>Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le Code forestier»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	13
<i>Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le programme Wallo'net»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	15
<i>Rappel au règlement</i>	18
<i>Questions orales (Suite)</i>	18
<i>Question orale de M. Walry à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la difficulté pour les jeunes des mouvements de jeunesse de trouver des lieux de camps de qualité à des prix abordables»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Walry, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	18
<i>Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les activités de la société Agrophil à Villers-le-Gambon»</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	20

Question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la fusion entre la Compagnie intercommunale Liégeoise des eaux (CILE) et Vivaqua»

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la constitution d'un second opérateur de la distribution d'eau en Wallonie en concurrence à la Société wallonne de distribution d'eau (SWDE)»

Orateurs : M. le Président, Mmes Tillieux, Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 22

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la distribution de l'eau à Stavelot»

Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 24

Liste des abréviations courantes 27

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME,
DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert MEUREAU, Président.

La séance est ouverte à 10 heures 17 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

INTERPELLATIONS

**INTERPELLATION
DE M. BORSUS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES CONSTATS DU DERNIER RAPPORT
SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les constats du dernier rapport sur l'état de l'environnement wallon».

La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je me permets à la faveur de cette interpellation, d'ouvrir un débat qui se prolongera très certainement. J'invite d'ailleurs notre commission, si elle le souhaite et si le président est d'accord, à inscrire ce point à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances, tant le dernier rapport sur l'état de l'environnement mérite questions, débats, interrogations et surtout réflexions voire un certain nombre de propositions pour l'avenir, notamment quant à des politiques à mener, à infléchir, à évaluer, à amplifier, à corriger très certainement.

Nous n'allons pas, à ce stade, commenter chacun des constats et chapitres développés dans un document qui, indéniablement, est volumineux, autant qu'il est attendu. Mais je voudrais peut-être focaliser, Monsieur le Ministre, sur l'un ou l'autre point que je me suis permis de citer à la faveur de mon interpellation.

Premièrement, le dossier des émissions de CO₂.

À la veille de l'adoption du plan Air-Climat par le Gouvernement, plan dont le statut juridique devra encore être confirmé, le rapport n'est pas, nous semble-

t-il, très optimiste quant à l'évolution de la production de gaz à effet de serre. On constate effectivement que, s'il y a bien, dans le secteur industriel et dans le secteur agricole, une réduction des émissions à échéance – si on prend comme base de départ l'année 1990 –, on constate par ailleurs et concomitamment que ces émissions augmentent en ce qui concerne l'activité humaine dans le secteur résidentiel au sens strict.

On sait, par ailleurs, qu'une partie de la diminution de la production des gaz à effet de serre du secteur industriel est due à la fermeture d'un certain nombre d'outils industriels fort importants mais par ailleurs fort producteurs d'émissions de gaz à effet de serre. Donc le secteur tertiaire et surtout les transports sont eux aussi pointés du doigt comme source d'augmentation de ces émissions.

Le rapport souligne également qu'une augmentation importante, par exemple dans le secteur des transports, a été constatée et le rapport situe à 40 % l'augmentation des émissions de CO₂ dans le secteur des transports.

Par ailleurs, on sait aussi qu'un certain nombre des mesures du plan Air-Climat abordent la question des transports, mais on ne peut pas dire que cela soit un des piliers. Dès lors, comparant la responsabilité plus particulièrement identifiée du secteur des transports dans le contexte de l'augmentation des gaz à effet de serre, je voudrais vous poser la question, tout d'abord, de l'adaptation du Plan Air-Climat, de dimensionnement de celui-ci et éventuellement de l'infléchissement d'un certain nombre de priorités, compte tenu des enseignements de ce dernier rapport sur l'état de l'environnement wallon.

Je voudrais, ici – et on sait que leur plume est quelquefois acide –, souligner qu'Inter-Environnement a endossé des habits critiques à propos, plus particulièrement, des gaz à effet de serre dans le domaine des moyens de déplacement, de transport, en mentionnant que la Région manque cruellement d'ambition.

Je sais que vous n'êtes pas transversalement et du Ministère de l'Équipement et des Transports et de la politique de mobilité et des transports en commun, mais par définition, un plan adopté par le Gouvernement doit aussi avoir une approche transversale, c'est-à-dire interactive qu'elle serait de l'ensemble des mesures dans l'ensemble des politiques régionales.

Premier sujet d'inquiétude donc : les émissions de gaz à effet de serre et plus particulièrement dans certains des secteurs, dans certaines des causes de ces émissions : le transport, le résidentiel, pour ne citer que ceux-là.

Deuxième élément : notre commission a déjà à plusieurs reprises, à l'initiative de certains de nos collègues, notamment de Mme Cornet et d'autres, discuté de cet élément, de ce lien entre environnement et santé.

On constate dans la prise de conscience progressive de cette problématique, qu'il se trouve de plus en plus de scientifiques, d'autorités publiques – je rappelle le récent rapport de l'OMS à cet égard – pour constater qu'il y a, de façon avérée, un lien entre environnement et santé. Il y a donc une causalité à trouver dans un certain nombre de pathologies, voire de causes de mortalité, dans les émissions de pollution de l'air, de l'eau et d'autres éléments encore.

Le rapport conforte ce constat puisqu'il relève, en son chapitre 14, qu'il y a de plus en plus d'indices sérieux, d'impacts de l'environnement sur la santé. Et nous savons, là je vous renvoie au rapport de l'OMS, que, par ailleurs, ce lien entre environnement et santé s'exprime de façon plus importante, plus dommageable à l'égard des personnes plus fragilisées, plus défavorisées, des personnes qui bénéficient de conditions de vie moins affirmées, moins solides par rapport à notre société.

Deuxième élément que je voudrais mettre en exergue, parmi d'autres dans ce rapport, c'est la confirmation de ce lien entre environnement et santé. De plus en plus, le rapport le pointe du doigt : il y a des causalités fortes qui influencent négativement, dans notre environnement, la santé des personnes, à commencer par les plus fragilisées.

Troisième élément dont nous avons aussi débattu et qui a fait à plusieurs reprises, l'actualité de notre commission parlementaire, c'est le rejet des particules fines. On peut d'ailleurs faire une liaison entre les deux quoique j'observe qu'il n'y a pas nécessairement de liaison entre un environnement industriel et les pics de pollution tels qu'ils sont constatés par le réseau Céline en Région wallonne – cela a été une surprise. J'établissais presque intuitivement le lien naturel entre un environnement industriel et une pollution de l'air plus problématique.

Eh bien, je dois nuancer cette hypothèse d'*a priori* que j'avais, constatant qu'au fil de ces derniers mois, si j'observe les résultats enregistrés par les stations de mesures de la qualité de l'air du réseau Céline que l'on retrouve aussi dans des environnements ruraux, des pics de pollution importants et que l'on retrouve dans les sites «classés» au top des environnements négatifs en termes de qualité de l'air, des sites ruraux.

Puis-je dès lors vous demander, Monsieur le Ministre, à propos de cette mesure de la qualité de l'air – sachant qu'au budget 2007, il est réservé une somme de près d'un million d'euros pour l'extension du contrôle via le réseau de ces stations destinées à mesurer la qualité de l'air –, où en sommes-nous actuellement, concernant le développement de ce maillage de contrôle, sachant, afin de bien mesurer une problématique, que ce réseau est important à la fois dans sa densité mais aussi dans la certification des résultats.

Aujourd'hui, peut-on affirmer que l'ensemble de ces mesures soient efficaces et suffisamment complètes et quels investissements devraient être faits ?

Voilà trois points à propos desquels je souhaitais intervenir à ce stade, sachant que le sujet appelle d'autres débats. Je me permets, immédiatement, de faire la suggestion que nous puissions, dès la rentrée, inscrire une journée de travail de notre commission sur l'état de l'environnement tel qu'il nous est communiqué dans ce dernier rapport.

M. le Président. – Effectivement, le lien environnement-santé a été évoqué dans cette commission par l'ensemble des groupes présents. Le message relatif à un débat sur l'état de l'environnement est favorablement reçu. Nous veillerons à mettre ce thème à l'ordre du jour lors d'une des premières réunions de rentrée.

La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, je ne peux évidemment que me réjouir que nous ayons une commission spéciale sur ce rapport de l'état de l'environnement puisque, d'autant plus que, par rapport aux autres années, il est un peu plus fourni car il reprend les cinq dernières années.

Cela permet aussi de voir les évolutions, point par point, au travers des politiques qui ont été menées en Région wallonne et surtout les enseignements à en tirer pour l'avenir. C'est dans ce sens-là que nous pourrions travailler avec grand plaisir pour que l'ensemble des parlementaires puissent y participer.

Vous avez relevé deux, trois points par rapport à ce rapport, qui fait près de 700 pages, au niveau des cinq dernières années. Je vais donc essayer de vous apporter un éclairage sur ces différents points abordés.

Premièrement, concernant toute la politique de l'air, et plus particulièrement par rapport au plan Air-Climat et notamment un constat sur les gaz à effet de serre, j'attire votre attention sur un point important, ce sont les évolutions. Ce rapport prend en compte des chiffres 2004-2005 pour partie, mais les derniers chiffres, au niveau de la Région wallonne, sont «bons» puisque

nous avons une réduction de 9,5 % des émissions de gaz à effet de serre, suivant le dernier rapport établi.

Je rappelle que l'obligation que nous avons est une réduction de 7,5 % de ces émissions de gaz à effet de serre. Par rapport à la référence de 1990, nous avons donc dépassé l'objectif au niveau de la Région wallonne.

Par ailleurs, si on compare cela par rapport à Bruxelles, Bruxelles est à 5,8 % et la Flandre n'atteint pas non plus ses objectifs.

Globalement, nous atteignons les objectifs sur l'ensemble des secteurs tous secteurs confondus. On a même dépassé l'objectif au niveau de la Région wallonne. Je rappelle d'ailleurs, ici, que j'ai dû négocier, en décembre de l'année dernière, pour faire en sorte que le cas échéant, si nous dépassons – la politique que nous menons est d'ailleurs de dépasser l'objectif de 7,5 % au terme de la période 2008-2012 – ces objectifs, que nous puissions les valoriser au niveau de la Région wallonne et que cela ne reparte pas dans un pot commun comme certains auraient voulu le faire au niveau fédéral. Et dire que, finalement, chaque région fait des efforts comme elle le peut, mais c'est au niveau de l'État belge qu'on fera les comptes et ce qui a pu être apporté au niveau d'une région pourrait bénéficier à une autre. Il n'en est évidemment pas question.

Je rappelle aussi qu'en mars 2004, mon prédécesseur a dû négocier, avec l'État fédéral et les autres régions, en Comité de concertation, la répartition de l'effort entre les différentes régions. Là, je crois que jusqu'à la fin de mes jours, je resterai étonné de cette répartition qui est pour le moins étonnante. Puisque la Région wallonne doit faire un effort de 7,5 % de réduction de gaz à effet de serre, la Flandre doit faire un effort de 5,8 % et Bruxelles, un «effort» de + 3,4 %.

À l'époque, le Comité de concertation a dit : *«Nous n'arrivons pas aux 7,5 % de réduction au niveau de l'État belge – qui est l'obligation que nous avons. Puisque cette répartition ne permet pas d'atteindre cet objectif, nous, État fédéral, nous compenserons, notamment par le mécanisme flexible, le différentiel pour faire en sorte que l'État belge rencontre ses obligations de réduction de gaz à effet de serre.»*

La répartition a donc été pour le moins inégale. Les enjeux environnementaux sont pourtant colossaux et les enjeux budgétaires ne le sont pas moins puisqu'en recourant à ces mécanismes flexibles, demain, l'État fédéral prendra effectivement une partie, sur son propre budget, pour compenser les efforts non consentis par la Région bruxelloise et par la Région flamande.

Je ne voulais pas qu'en plus de cela, nous arrivions à une situation où, si nous dépassions nos objectifs au niveau de la Région wallonne, ce soient les autres Régions qui en bénéficient ou l'État fédéral. Bref que

nous puissions valoriser, nous-mêmes, les efforts supplémentaires consentis, les objectifs dépassés, les valoriser sur le plan environnemental et budgétaire. C'est le décret que nous avons voté en novembre 2004, aidé en cela par le travail de mon prédécesseur pour faire en sorte que l'ensemble, au travers du décret et du Fonds Kyoto qui est créé dans ce décret, la valorisation, le cas échéant, puisse retourner dans un mécanisme d'effet boule-de-neige, pour faire en sorte que nous puissions vendre ces efforts supplémentaires, les valoriser au niveau du Fonds Kyoto qui permet d'investir dans des politiques environnementales (nouvelles technologies, transport, primes, etc.) au niveau de notre Région pour avoir cet effet supplémentaire.

Pas question, en tout cas, que cela ne retombe dans un fonds commun. Ce point est très important – je m'excuse de m'y être attardé – pour comprendre si oui ou non, nous pourrions atteindre nos objectifs mais aussi ce qui se cache derrière ces objectifs, ce qui pourrait se cacher, le moment venu, même si c'est dans une période d'ici à cinq ans puisqu'on parle de la fin de la période en 2012.

Le second point, toujours attaché à ce plan Air-Climat, porte sur les différences qui peuvent exister entre les différents secteurs. Si vous comparez le secteur tertiaire, le transport, le secteur industriel ou agricole, on voit bien que les réductions ou les augmentations varient selon les secteurs.

Deux secteurs doivent attirer notre attention : d'une part le secteur des transports et le secteur résidentiel puisque là, les augmentations sont constantes, mais c'est compensé par le secteur industriel, l'agriculture.

Nous avons une très bonne note, la meilleure au niveau européen, en termes de réduction de gaz à effet de serre. Mais cela doit évidemment attirer notre attention.

Il y a déjà eu des évolutions depuis la réalisation de cet état de l'environnement puisqu'il y a quelques semaines, mon collègue André Antoine a fait voter un décret sur la performance énergétique des bâtiments – c'est un élément parmi d'autres qui va permettre d'améliorer la situation au niveau du logement.

Par ailleurs, vous retrouverez dans le plan Air-Climat – veuillez m'excuser de ne pas le faire de façon complète – tout ce qui concerne les transports en commun : l'augmentation de l'attractivité du transport public, l'amélioration de la qualité du service, la sécurité, le confort, la régularité ; à faire évoluer les TEC vers un rôle de véritable manager de la mobilité concernant le contrat de gestion ; avoir une intégration des points de départ, points d'arrivée, en intégrant les aspects des différents gaz à effet de serre par rapport à l'ensemble de la gestion du réseau.

Au niveau des chemins de fer, toute la négociation avec le Fédéral, pour avoir un plan national de transport plus cohérent au niveau des marchandises et des personnes.

Au niveau des véhicules – le Ministre Daerden devra revenir à l’automne avec ce point –, il y a ce que j’appelle le bonus-malus qui fait en sorte qu’en fonction du véhicule que vous possédez aujourd’hui, si vous changez de véhicule, demain, on compare les émissions de gaz à effet de serre entre les deux. Si, en achetant un nouveau véhicule, vous diminuez vos émissions de CO₂, vous recevrez une prime, tandis que si vous les augmentez, vous serez taxé. C’est l’objectif qui devra être traduit par le Ministre Daerden à l’automne.

Je me permets de dire, ici, que ce n’est pas un plan. Ma plus grande fierté, c’est d’avoir inclus l’ensemble du Gouvernement, des Ministres par rapport à ce plan Air-Climat puisque chacun dispose d’une feuille de route, d’objectifs et d’un *timing* précis avec des décisions à prendre au niveau du Gouvernement voire avec des décrets au niveau du Parlement pour traduire ces objectifs en réalisation concrète. C’est donc un plan global qui met tout le monde en mouvement.

Ce plan Air-Climat a été soumis à enquête publique. Nous tiendrons compte de l’ensemble de remarques : celles d’Inter-Environnement, du CESRW et des citoyens pour faire en sorte de l’améliorer. Il doit l’être notamment sur des aspects de précision du *timing*, du budget. Nous aurons cette discussion à l’automne et nous tiendrons compte de l’ensemble des avis émanant des différents organismes et personnes.

J’aimerais faire une parenthèse sur Inter-Environnement Wallonie pour qui j’ai le plus grand respect. Malgré la grande transparence de moi-même et mon Cabinet envers Inter-Environnement, je m’étonne parfois d’entendre, dans un premier temps, des déclarations très favorables sur le plan Air-Climat et de découvrir, à deux jours des élections, des avis très négatifs en voulant tuer ce plan Air-Climat. J’y vois parfois des signes plus politiques que de bonne cohérence environnementale – je le regrette.

M. Borsus (MR). – Voulez-vous dire qu’Inter-Environnement Wallonie donnerait un avis de nature politique ?

M. Lutgen, Ministre de l’Agriculture, de la Ruralité, de l’Environnement et du Tourisme. – Je suis étonné, Monsieur Borsus, d’avoir un avis aussi différent en aussi peu de temps. Je suis parfois étonné aussi d’avoir, au travers de certains avis, une évolution en fonction des prises de position d’un parti politique déterminé.

Chacun fait ce qu’il veut, chacun dit ce qu’il veut ; on vit dans un monde, heureusement, de liberté. Mais j’ai encore le droit aussi de m’étonner de cette incohé-

rence qui peut exister, *a fortiori*, quand un secrétaire général a occupé des fonctions importantes au niveau d’un Gouvernement précédent, en étant chef de cabinet d’un Ministre qui a pris des décisions que l’on dénonce, aujourd’hui, au travers d’Inter-Environnement. Cela manque de cohérence. Et je trouve aussi que cela manque, de temps en temps, de cohérence par rapport à leurs propres avis. Je le dis avec beaucoup de calme, de modération. Je leur ai dit qu’on ne peut pas dire une chose et son contraire en quelques semaines.

Cela étant, j’ai beaucoup de respect pour Inter-Environnement, c’est très important qu’ils puissent travailler dans de bonnes conditions. Leurs avis sont généralement pertinents, nous en tiendrons compte, ici, au niveau du plan Air-Climat. Ce qui m’intéresse, c’est de faire avancer ce plan le plus loin possible en faisant en sorte que tout le monde puisse y participer : l’ensemble des pouvoirs publics, les Ministres, une commission comme la nôtre et surtout l’ensemble des concitoyens.

Il est important de travailler tous ensemble, de faire avancer le plan pour atteindre des objectifs fondamentaux pour la Région, le pays, l’Europe et la planète entière. Nous devons faire preuve de pragmatisme, d’actions concrètes et ainsi aller de l’avant.

Je suis prêt à développer en commission un axe plus important et aller plus loin sur l’état de l’environnement mais il y aura évidemment des points plus particuliers – j’y reviendrai. Le plan Air-Climat reviendra à l’automne, en Gouvernement, en tenant compte de tous les avis, en améliorant, en améliorant les choses – et il y a lieu de le faire. Je suis le premier à dire qu’il faut aller plus loin.

Le plan Air-Climat contient deux grandes orientations : la lutte contre le réchauffement climatique d’une part et les mesures de réduction des pollutions et des axes qui sont liés aussi à la santé.

Vous avez parlé des particules fines, du rapport de l’OMS. Ce n’est malheureusement pas une nouveauté puisque ce rapport est actualisé chaque année et montre très bien l’impact entre la pollution de l’air et la santé et certains types de maladies chroniques, et aussi sur les taux de mortalité dans certaines régions. Je ne peux que vous rejoindre en disant que les personnes les plus touchées sont les plus défavorisées de notre société.

Au-delà de l’interpellation humaine engendrée, il y a évidemment, un besoin de réponse et de changements politiques. Si je prends, en particulier la pollution PMB10 ou PMB2,5, donc les particules sont très fines – je vous renvoie aux dernières questions sur l’ensemble de la politique menée à Charleroi et à Marchienne-au-Pont en particulier –, pour rappel, il y a maintenant un an et demi, j’ai organisé toute une série de rencontres en mon Cabinet avec la Ville de Charleroi qui, à l’époque, n’était pas souvent représentée, et les industriels

concernés. J'ai commandé une étude de l'ISSeP sur le terrain pour identifier de façon formelle les sources de pollution : les pollueurs se jetaient la balle.

Cela a pris différents mois puisqu'il y a des aspects de vent qui interviennent, des aspects de météo. Il fallait être sûr des sources de pollution pour pouvoir identifier les responsables. C'est ce qui a été mesuré par les stations télémétriques du réseau Céline, au niveau des pollutions PM10 et PM2,5. Suite à cela, nous avons ainsi pu faire avancer le dossier et placer les pollueurs face à leurs responsabilités.

J'ai ensuite mis en place un comité technique et un comité de riverains afin que les riverains soient associés à toutes les démarches (c'est la participation citoyenne), qu'il y ait la transparence nécessaire, que chacun puisse expliquer la situation et surtout, que les trois entreprises principales – Industeel, Carsid et Thy-Marcinelle-Monceau – puissent déposer rapidement des plans d'investissement pour réduire de façon drastique les émissions de pollution, en l'occurrence les PM10 et les PM2,5.

Ce qui fut fait puisque deux des trois entreprises (T Marcinelle et Industeel) ont déposé des plans d'investissement, introduit des demandes de permis qui montrent très bien que, grâce à ces investissements, il y aura réduction des émissions.

Carsid l'a fait pour une partie de son site ; il reste toute la partie de la cokerie qui est en jeu pour l'instant. Au niveau du haut-fourneau, il y a la réfection et puis le reste, d'autres éléments interviennent : toiture, etc. pour éviter des relances de pollution au travers du site même. Tout cela est pratiquement terminé maintenant, en ce compris pour Carsid.

C'est le point noir au niveau de la Wallonie. Il y a d'autres points, je suis bien d'accord, mais je ne peux pas vous dire, ici, tout ce qui est mis en place industrie par industrie. Au travers de la directive IPPC revue et corrigée, nous avons revu par secteur, les entreprises concernées pour imposer des règles nouvelles et pour faire en sorte que la pollution diminue de façon drastique la directive – et c'est l'Europe qui aide parfois les régions ou les États membres – nous a permis de renégocier l'ensemble des éléments, secteur par secteur, pour éviter qu'il y ait des concurrences déloyales d'une entreprise par rapport à l'autre dans le même secteur.

L'administration a travaillé, secteur par secteur, en rencontrant les entreprises pour venir avec les nouvelles obligations dans le cadre de la directive IPPC. Il y a effectivement eu cette main plus forte et plus rapide sur Charleroi et sur Marchienne-au-Pont. Il suffit de voir les chiffres et les dépassements, au travers du réseau Céline, la situation était particulièrement préoccupante. Bref, la rapidité de l'action a prévalu par rapport à ces plans d'investissement. Cela mettra encore un certain temps : les effets de diminution des PM10 et des PM2,5

se feront sentir d'ici un an à un an et demi. Cela dépendra de la vitesse des investissements.

Ce qui est sûr, c'est que les investissements de ces entreprises sont programmés et que dans le comité technico-scientifique où il y a des représentants des comités de riverains, il y a une vérification du respect du *timing* de l'ensemble de ces investissements. S'il n'y a pas un respect de ce *timing*, les entreprises doivent expliquer pourquoi – cela peut arriver qu'un *timing* soit reporté pour des raisons tout à fait justifiées. Mais au moins, il y a cette vigilance assurée par des techniciens, des scientifiques et des riverains au travers des comités.

Le budget du réseau télémétrique a également augmenté. J'ai multiplié par dix les budgets en la matière, cela équivaut à 1 million d'euros par an pendant une période de 3 ans. Aujourd'hui, nous avons terminé l'ensemble des cahiers de charges. Les appels d'offres sont donc lancés pour l'acquisition du matériel.

Il est clair que l'ensemble des nouvelles stations sont implantées aux endroits choisis par des scientifiques.

J'ajouterai à cela que j'ai déjà pris la décision d'obliger certaines entreprises à avoir une station. Par exemple, du côté Hainaut occidental, quand j'ai revu les permis, il y a deux ans de cela, de la cimenterie CCB, j'ai revu les normes d'obligations environnementales à la hausse, notamment sur certains critères très précis (PM10 et PM2,5), mais aussi sur d'autres critères pour faire en sorte que l'on passe d'un filtre électrique à un filtre à manche qui retient et qui améliore sensiblement les éléments et l'obligation aussi pour l'entreprise d'avoir une station télémétrique pour avoir en continu l'ensemble des émissions des différents polluants, ou en tout cas des éléments susceptibles d'apporter des pollutions sur ces différents sites.

Voilà, pour conclure sur l'environnement-santé qui est un sujet prioritaire qui doit aussi être réalisé en meilleure articulation encore non seulement entre la Région et la Communauté mais aussi avec le Fédéral – c'est un enjeu réel. Je souhaite qu'il y ait au niveau du Fédéral une cohérence plus grande en termes de compétences entre d'une part l'environnement mais aussi la santé.

C'est très important, j'ai pu le voir dans toutes ces politiques qui doivent être croisées entre l'environnement et la santé. La norme-produit, par exemple, qui appartient au Fédéral, si je prends la politique des déchets, nous subissons finalement, avec plus ou moins de chance ou de talent, la réalité de ces normes. Mais nous ne pouvons pas travailler en amont ou très peu, nous sommes chargés pourtant de la prévention et nous n'avons pas la mainmise sur les normes-produits. Cela entraîne donc des conséquences sur le marché des déchets, sur les politiques menées, sur nos objectifs, mais cela peut avoir aussi un impact indirect – il est plus ténu, je vous l'accorde – sur la santé en général

ou même sur le réchauffement climatique de par les transports que cela va induire au niveau de ce qui est décidé au Fédéral.

Bref, dans les politiques environnementales – si on veut mettre la politique environnementale au cœur d'une région, d'un pays –, il est inévitable de mettre en place ces politiques croisées – nous avons déposé toute une série de demandes en la matière – entre d'une part, l'environnement, la santé et l'agriculture pour avoir quelque chose de plus cohérent et que des actions concrètes ne viennent pas mettre à mal des objectifs communs que nous avons entre État et Régions.

Tout à l'heure, j'ai pris l'exemple des transports en commun, au niveau de ce qu'a fait la SNCB, on pourrait multiplier les exemples.

Enfin, d'ici la fin de l'année, nous aurons le registre des cancers qui sera terminé au niveau de la Communauté française. Ce sera un outil très important pour affiner la réalité et surtout pour établir les liens entre les sources de pollutions, avec aussi un impact en milieu rural – vous avez parfaitement raison de le souligner. Il y a parfois des problèmes au niveau rural qui existent et sont parfois méconnus (ex. le radon). Il y a des initiatives qui sont prises, notamment dans ma province et ailleurs afin de diminuer ce type de pollution ayant des conséquences sur la santé.

Il est clair que cet axe environnement-santé sera renforcé au niveau de notre Région et surtout de pouvoir apporter, au travers de ce plan Air-Climat, cette dimension aussi, aujourd'hui et demain, puisque cela concerne ce que nous avons de plus cher : la santé de chacun d'entre nous et celle de nos concitoyens.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments de réponse.

Il me semble important que le plan Air-Climat soit soutenu, comme d'ailleurs le fait d'observer un ensemble d'indicateurs environnementaux et de santé par un véritable tableau de bord reprenant des mesures, des quantifications, des indications ...

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – De cette version exhaustive, j'ai demandé une version vulgarisée afin de permettre un accès plus facile à l'information pour tout un chacun (mandataires, écoles, concitoyens...). Pour l'instant, je reconnais que c'est très lourd. Afin de permettre à l'ensemble des citoyens de participer, il est intéressant de disposer d'une base de données plus claire.

M. Borsus (MR). – Concernant le plan Air-Climat, je plaçais pour que l'on puisse avoir, que ce soit en termes de liens avec la santé ou en matière de constats environnementaux, de constats de pollution de l'air ou d'autres constats que l'on puisse systématiser, les mécanismes qui nous permettent de contrôler l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs. À cet égard, je voudrais rappeler que concernant les indicateurs en termes de santé, le registre des cancers constitue un premier pas particulièrement important qui devrait en appeler d'autres. Nous devrions pouvoir disposer, à partir du moment où on a tous conscience que le lien santé-environnement doit retenir l'attention toute particulière des pouvoirs publics, d'indicateurs. Et par exemple, que d'autres pathologies (infections pulmonaires et autres), puissent aussi tenter de suivre ce lien environnement-santé.

Par ailleurs, je prends bonne note du message concernant l'importance d'avoir une meilleure cohérence des politiques voire des compétences entre niveaux de pouvoirs concernant la matière de la santé. On peut d'ailleurs multiplier les exemples où il y a vraiment des répartitions de compétences où chacun (communautaire, Fédéral, Régions) a peu ou prou quelque chose à dire concernant l'action politique.

C'est le cas notamment de la recherche scientifique – c'est l'autre point sur lequel je voulais intervenir. Je voudrais attirer l'attention sur l'importance de la recherche scientifique dans la matière environnementale, dans la matière de protection, de prévention environnementale. C'est un acte aussi important de l'action régionale, le fait de soutenir un certain nombre d'activités et de recherches à caractère scientifique de *clusters* à vocation scientifique ou de mise en œuvre de la recherche lorsqu'elle peut être appliquée dans un certain nombre de disciplines qui, en matière environnementale, peuvent apporter pas mal de progrès, notamment en termes de prévention des conséquences de l'activité industrielle, de l'activité humaine.

Si je citais l'exemple de cette répartition de compétences en matière de recherche scientifique, c'est un des cas où la Région, la Communauté, le Fédéral, chacun est compétent dans notre pays.

Autre élément de proposition, je suggère, dès l'installation de l'équipe fédérale à laquelle tout un chacun travaille ardemment, d'organiser cette Conférence interministérielle environnement-santé entre le Fédéral, les Régions et les Communautés afin de mettre en place – forts du Rapport sur l'état de l'environnement, de ce dossier de l'OMS et d'un certain nombre de préoccupations bien connues – une politique concertée et aussi offensive que possible.

Enfin, je m'étonne quand vous parlez de l'absence régulière des représentants de la Ville de Charleroi aux réunions.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cette absence a été relevée début de l'année 2006. M. Lucien Cariat qui était alors échevin de l'environnement est venu à certaines réunions, mais plutôt à la fin. Malheureusement, par la suite, il n'a pu venir pour d'autres raisons. Il a fallu vraiment insister pour qu'il puisse venir s'asseoir autour d'une table avec l'ensemble des responsables. Je le faisais venir parce que d'une part, la Ville de Charleroi est directement concernée et aussi parce que la Ville peut utiliser différents articles pour modifier les permis d'environnement, le cas échéant, des entreprises concernées, en première instance, si je puis dire, et donc améliorer directement ou indirectement, en tout cas pouvoir apporter une pression positive par rapport à ces entreprises et faire en sorte que nous puissions réduire les pollutions et le cas échéant, joindre le geste à la parole, c'est-à-dire mettre ces obligations, notamment au travers de l'article 65, qui permettent d'avoir ces nouvelles prescriptions.

M. Borsus (MR). – Je ne voulais pas spécialement banaliser mon propos, mais je ne pouvais m'empêcher de penser, en vous écoutant, Monsieur le Ministre, à quel niveau de mal gouvernance on était arrivé. À partir du moment où lorsqu'il y a un dossier qui concerne la santé voire la vie des gens, et notamment des plus fragiles d'entre eux, n'est-il pas prioritaire d'être présents à des réunions avec des interlocuteurs régionaux et un certain nombre de spécialistes ? C'est que l'on a vraiment affaire à un niveau de mal gouvernance qui interpelle au plus haut point.

J'en reste là à ce stade, le débat peut être encore abondamment nourri. Il le sera à l'avenir et je prends bonne note de la proposition du Président de travail ce dossier dès la rentrée.

M. le Président. – Monsieur Borsus, je vous remercie, cela m'a donné le temps de réfléchir et de préciser ma proposition.

En ce qui concerne la proposition de M. Borsus, pour le Fédéral, je vous propose d'envoyer le compte rendu analytique de nos travaux à M. Dehaene de manière urgente afin que cette proposition puisse être intégrée dans la Déclaration du futur Gouvernement.

Je propose, à ce titre, de travailler sur le Rapport relatif à l'Environnement wallon avec un tableau qui reprenne les secteurs de l'eau, de l'air, du sol, du bruit ; le tout de façon environnementale.

À côté de cela, M. Borsus l'a rappelé dans son interpellation, il y a les différents paramètres, environnementaux ou de santé. Et puis, il y a les outils de contrôle, que ce soit en matière de particules ou d'eau ; ensuite, en fonction de cela, il y a l'évolution, qui est mesurée.

Et, enfin, si on parle environnement-santé, je proposerais alors de tenir compte du développement durable. Dans chacun de ces créneaux, il y a des actions – puisqu'on sera à la mi-législature – menées par le Gouvernement tant en matière d'environnement, mais il y a aussi des paramètres tels que l'économique et le social qui influencent positivement ou négativement les paramètres strictement environnementaux.

C'est un travail intéressant à faire. S'alarmer ou se réjouir de l'évolution de certains paramètres, c'est un peu court si on n'intègre pas cela dans l'ensemble de la vie wallonne. C'est un sérieux travail.

Le Gouvernement ayant déjà eu des séances thématiques à ce sujet, il y a sans doute une série d'éléments que nous pourrions reprendre dans le tableau. C'est en tout cas une suggestion que je fais pour l'organisation des travaux.

INTERPELLATION
DE M. de LAMOTTE À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES BANQUES ALIMENTAIRES
POUR LUTTER
CONTRE LES GASPILLAGES ET LA FAIM»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. de Lamotte à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les banques alimentaires pour lutter contre les gaspillages et la faim».

La parole est à M. de Lamotte pour développer son interpellation.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, concernant une problématique où j'ai – vous verrez dans le compte rendu de la question – essayé de savoir quelle était la meilleure approche, je pense que vous allez pouvoir me répondre de manière constructive.

Comme vous le savez, les banques alimentaires sont un outil essentiel, en ce qu'elles permettent aux personnes à revenus modestes d'avoir accès à une alimentation saine et de qualité. Elles sont non gouvernementales et la fédération qui les regroupe coordonne leurs actions, anime le réseau et les représente auprès des partenaires publics.

En Belgique, en 2006, la Fédération des banques alimentaires a récolté pas moins de 9,4 millions de kilos de vivres pour une valeur supérieure à 21 millions d'euros. Les banques alimentaires collectent auprès des producteurs, de l'industrie agroalimentaire, de la grande distribution, du grand public et de l'Union européenne, ces aliments. Ces

aliments sont ensuite distribués aux associations caritatives ou philanthropiques et probablement à une grande partie des associations qui ont pour vocation d'aider concrètement les plus démunis et pour favoriser leur réinsertion dans la société, et dont nous avons connaissance en Région wallonne via le BIRB (le Bureau d'intervention et de restitution belge). Les centres de services sociaux, les services agréés d'insertion sociale et les services d'aide aux personnes. Ces associations constituent en fait un vaste réseau de distribution très diversifié.

Parmi les associations qui distribuent aux plus démunis, la Région wallonne a constaté que certaines d'entre elles bénéficiaient aussi des surplus européens, distribués gratuitement. C'est dans ce contexte que la Région wallonne assure un rôle indirect. En effet, le Bureau d'intervention et de restitution belge (BIRB), qui dépend directement du Ministre fédéral en charge de l'Agriculture, est chargé des interventions dans le secteur agroalimentaire pour des opérateurs économiques qui ne sont pas producteurs.

Le BIRB est chargé par la Commission européenne de coordonner l'excédent de la production agricole européenne. Cette distribution alimentaire est accessible à tout organisme pouvant, selon une procédure générale, prouver son objet social caritatif et une redistribution gratuite à un public «démuni».

Depuis la régionalisation des compétences, la Région wallonne est mandatée par le BIRB pour effectuer ces inspections de terrain concernant les organismes demandeurs sur le territoire wallon. Considérant l'objet de l'activité, c'est le Ministère en charge de l'Action sociale qui a ainsi été désigné.

Les banques alimentaires fonctionnent comme une entreprise, avec des services d'approvisionnement, de logistique, de distribution et des services administratifs, mais elles n'achètent rien et ne vendent rien.

Néanmoins, et même si tout le monde y est bénévole, les coûts d'exploitation sont importants. Ils seraient estimés à plus de 640.000 euros, dont une grosse partie est consacrée aux loyers des différentes banques alimentaires et au transport.

Les coûts sont financés uniquement par des dons privés. Et pour l'administrateur délégué de la Fédération belge des banques alimentaires, cette réalité permet de garantir l'indépendance de la fédération.

Aussi, nous constatons malheureusement encore trop souvent que certaines grandes surfaces n'hésitent pas à jeter leurs surplus de marchandises plutôt que de les redistribuer. Et d'un autre côté, les banques alimentaires sont toujours plus sollicitées par les associations philanthropiques agréées, et leurs bénéficiaires, toujours plus nombreux.

Il ne fait aucun doute que jeter délibérément des denrées alimentaires en surplus coûte bien plus cher à la société – je parle d'élimination – que de les redistribuer via, notamment, le canal de la fédération des banques alimentaires, cette dernière disposant de toute l'infrastructure et de la logistique nécessaire au stockage.

Monsieur le Ministre, plusieurs questions se posent.

Comment pourrions-nous agir en Région wallonne pour lutter contre de tels gaspillages ? Et que faire pour que soit mieux coordonné l'excédent de la production dans le secteur de la grande distribution sur notre territoire ?

La Fédération des banques alimentaires est active et indépendante. Selon vous, un soutien par les pouvoirs publics dans les négociations entre d'une part la fédération, et d'autre part les grandes surfaces et les industries alimentaires, serait-il possible ? Dans le cas positif, qui pourrait être l'interlocuteur privilégié ?

Une réglementation auprès des Ministres en charge de l'Environnement, au sein des entités fédérées comme au niveau fédéral, ne pourrait-elle pas être envisagée, pour encourager – voire imposer – ou aller plus loin, les grandes surfaces à accorder leurs surplus de marchandises aux banques alimentaires ?

Notre Région doit, par tous les moyens, s'inscrire dans une stratégie de réduction de production de déchets à traiter. Excusez-moi de parler de déchets à traiter lorsqu'on parle de surplus alimentaires, mais c'est comme cela qu'ils sont actuellement nommés. Les intégrer en toute légalité et selon le respect des conditions de la chaîne alimentaire dans le réseau de consommation et de distribution gratuite est une voie qui pourrait être mieux suivie pour éviter ces déchets. Ce pourrait être un changement social aussi pour l'entreprise puisqu'elle participerait ainsi à la réduction du coût de traitement de ce qu'elle ne mettrait pas en décharge. Il faut voir ceci comme une possible association entre l'Économique et le Social.

J'ai, dans les semaines qui ont précédé ma question, interrogé votre collègue, Mme Vienne, sur le sujet et selon elle, une action de sensibilisation sans cesse renouvelée, notamment avec l'appui des autorités en charge des affaires économiques et de l'environnement à l'égard des responsables et administrateurs des grandes surfaces, aurait sans doute un impact.

Pour votre collègue, il conviendrait ainsi de soutenir, au niveau régional, une grande campagne de sensibilisation des distributeurs. Monsieur le Ministre, on est à une jonction entre vos compétences et celles de la Ministre, une action commune entre l'Action sociale, l'Économie et l'Environnement ne pourrait-elle pas être envisagée ? C'est l'objectif de la question, puisque c'est malheureux de parler de déchets lorsqu'on parle de sur-

plus alimentaires, alors qu'il y a un manque flagrant au niveau de ces banques alimentaires, qui sont des organismes indépendants et qui travaillent pour aider les plus démunis de notre société.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, votre question touche d'abord à quelque chose de fondamental dans notre société, c'est la surconsommation et les difficultés pour certains, malgré tout, dans notre société, de pouvoir s'alimenter correctement en quantité et en qualité. Je ne vais pas revenir sur le rôle des banques alimentaires puisque ma collègue, Christiane Vienne, vous a répondu par écrit sur ce point en détail. Je peux faire deux constats : d'une part, comme je viens de vous le dire, il n'est pas acceptable dans notre société qu'une partie de la population n'ait pas accès à une alimentation suffisamment saine, de qualité et en quantité suffisante et d'autre part, il est évidemment inacceptable que des surplus alimentaires sains et de qualité soient jetés alors qu'ils pourraient répondre aux besoins de cette population qui ne dispose pas du pouvoir d'achat nécessaire pour pouvoir y accéder via les circuits commerciaux classiques.

Au-delà de ces deux constats que je partage, quel est le rôle des pouvoirs publics ? Pour moi, il relève du devoir des pouvoirs publics de sensibiliser les acteurs du secteur sur l'importance du problème ainsi que sur les avantages que l'industrie et la grande distribution alimentaire pourraient tirer en évitant ce gaspillage de ces surplus.

Parmi ces avantages, on peut en citer deux : des économies possibles sur le coût de l'élimination de ces produits et une amélioration de l'image de marque de ces distributeurs. Les chaînes commerciales n'hésitent pas à mettre en avant leur contribution au commerce équitable ou encore leur participation à la défense de l'environnement par le retrait, par exemple, des sacs jetables. On en a parlé ici en commission, je crois qu'on ne devra pas attendre 2010 pour que ce soit une réalité, chacun d'entre nous peut le constater en faisant ses courses.

Au moment où d'aucuns dénoncent d'ailleurs le côté multinational aveugle et sans état d'âme des grandes chaînes de production et de commercialisation de produits alimentaires, une participation au bon fonctionnement des banques alimentaires permettrait de contribuer certainement à mettre en avant le rôle que ce secteur remplit dans le bon fonctionnement de notre société en général. De même il est bien évident que si l'alternative «banque alimentaire» est moins coûteuse que l'option «destruction», il devrait être possible de

convaincre les grandes surfaces et les industries de la choisir de façon rationnelle et radicale.

Cela dit, on ne peut ignorer qu'il peut exister des difficultés qui sont liées – j'ai travaillé dans ce secteur-là – à la logistique, à l'écoulement des surplus et des invendus, au respect de la chaîne du froid et des dates de péremption ou encore à la compatibilité entre les calendriers, aux moyens de transport et au stockage qui sont autant d'obstacles techniques qu'on ne peut balayer d'un revers de la main. Il ne faut pas les minimiser. Néanmoins, une fois le principe acquis, je crois qu'il doit y avoir moyen de s'accorder sur différentes modalités de mise en œuvre.

Selon moi, le rôle des pouvoirs publics est de faire se rencontrer les parties, les accompagner dans la mise au point d'un code de conduite pour l'usage optimum des surplus alimentaires invendus, une sorte de charte qui pourrait exister. Le rôle des pouvoirs publics est principalement de veiller à ce que les règlements et législations qui relèvent de leurs compétences n'empêchent pas la mise en place d'un tel système, puisqu'il faut faire attention à nos règles en la matière, au niveau environnemental et agricole sur l'ensemble de la chaîne, qui pourraient être autant d'obstacles à ce type de charte de bonne conduite et de bonne utilisation de l'ensemble des ressources alimentaires pour que chacun puisse en bénéficier dans notre société.

J'ai donc demandé aux représentants de la Région wallonne au sein du groupe de travail permanent de la Conférence interministérielle de politique agricole, la CIPA, qu'un groupe de réflexion soit immédiatement mis en place. Ce groupe aura pour mission de favoriser les rencontres entre les banques alimentaires et la Fedis pour aborder tous les aspects, pour identifier l'ensemble des problèmes et trouver des solutions. À terme, l'objectif est de faire en sorte que ces surplus puissent servir tout simplement, puissent nourrir une partie de notre population qui en a bien besoin.

De cette manière et à l'initiative de la Région wallonne, une politique couvrant l'ensemble du territoire belge pourrait être mise en œuvre puisque c'est au travers de la CIPA qu'on peut travailler. Si je travaille uniquement au niveau de la Région wallonne, c'est évidemment insuffisant puisque les chaînes de distribution couvrent l'ensemble du territoire et les banques alimentaires aussi avec des liens à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie. Voilà pourquoi je demande que ce groupe de travail soit mis en place au niveau de la CIPA. L'aspect agricole est très important à l'heure où nous avons des discussions au niveau mondial sur l'absolue nécessité de faire en sorte que chaque État ait accès à une alimentation en suffisance et de qualité. Je crois que nous avons un travail important à réaliser chez nous, qui pourrait être un exemple pour d'autres pays d'ailleurs au niveau des pays les plus industrialisés.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation sera une démarche utile, pour autant évidemment qu'elle soit menée de manière concertée avec les autorités fédérales. L'industrie alimentaire ne pourra, j'en suis certain, rester sourde à une interpellation commune des ministres aux différents niveaux de pouvoir. C'est tous ensemble qu'on doit initier cette démarche et je suis persuadé, vu l'importance que ce type de sujet doit avoir pour chaque personne et l'interpellation que cela doit représenter pour chaque responsable politique mais aussi pour les responsables des différents secteurs de la grande distribution, que ce groupe de travail pourra rapidement se mettre en place, que chacun y participera le plus activement possible en tenant compte évidemment des réalités de chacun mais en ayant pour objectif d'utiliser au mieux les ressources qui finalement trouvent aujourd'hui une destination bien malheureuse, c'est-à-dire, deviennent des déchets – je reprends votre expression – alors que lorsque toute une portion pourrait servir à nourrir une partie de notre population.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je voudrais d'abord remercier le Ministre pour sa réceptivité par rapport à ce type de problématique et son action puisqu'il a demandé à la CIPA de créer un groupe de réflexion, ce qui me semble être une première démarche intéressante et qui démontre que, véritablement, il est sensibilisé à cette problématique et souhaite qu'on puisse avancer.

Les grandes surfaces et les chaînes de distribution connaissent les banques alimentaires, et il y a déjà des liens qui se créent. Tout le monde se souvient des périodes de Noël où il y a une intervention dans ce sens et qui est appréciée. Je pense que si on doit le faire, il faut que la collaboration soit *win-win*, il faut que les uns et les autres y gagnent, non seulement les banques alimentaires mais aussi les grandes surfaces. Je retiens trois verbes que vous avez évoqués, Monsieur le Ministre: sensibiliser, convaincre et faire rencontrer les parties. Je pense que c'est uniquement par ce type de consensus qu'on peut y arriver, pas nécessairement par une imposition quoique – vous avez évoqué la problématique des sacs jetables soulevée dans cette commission – il y a deux ans, on est venu avec une proposition un peu plus coercitive, si vous vous souvenez. Je me souviens des réactions des uns et des autres et on constate aujourd'hui que les sacs jetables ne sont plus utilisés dans les chaînes de magasins comme ils l'étaient il y a deux ans. Je pense qu'il y a eu un travail de persuasion tout à fait efficace et si on pouvait arriver, dans un délai de deux ans, à obtenir une réaction comme celle-là par rapport aux banques alimentaires, on aurait fait une partie de notre travail, non seulement à l'égard de l'élimination des déchets mais surtout pour aider les plus défavorisés

qui sont soutenus par la fédération des banques alimentaires qui est reconnue et agréée et dont tout le monde loue le sérieux du travail.

M. le Président. – Ceci clôture les interpellations.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – J'ai omis d'excuser l'absence de Mme Cassart-Mailleux et de Mme Bidoul. Je vous annonce que les questions orales de Mme Cassart-Mailleux, sur «le recyclage des pneus à usage agricole» et sur «le Fonds d'investissement agricole 2007-2013» sont transformées en questions écrites.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE CODE FORESTIER»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le Code forestier».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Je me permets de vous citer, Monsieur le Ministre: «*Les choses s'engagent plus rapidement que prévu et toute une série de textes et de projets sont encore à corriger.*». Nous étions en décembre 2006, vous nous annonciez l'avènement prochain du nouveau Code forestier sans vous enfermer dans des échéances mais, manifestement, nous avons tous compris que les choses semblaient bien engagées, bien avancées, qu'on consultait largement. Vous avez reçu nombre d'avis des uns et des autres, d'ailleurs parfois contradictoires et voilà, la troisième session parlementaire se termine, bon anniversaire, déjà trois ans que M. le Ministre exerce sa fonction et nous n'avons toujours pas eu le plaisir de discuter de la révision de ce code, qui, rappelons-le, n'est pas tout jeune, puisqu'il remonte à 1854. Il en a coulé de l'eau dans les rivières de nos forêts depuis lors et manifestement, l'actualisation du Code ne sera pas un luxe, d'autant qu'on sait que derrière cette actualisation, il y a un certain nombre d'enjeux extrêmement importants: l'avenir de notre forêt, l'équilibre entre environnement, activité économique, l'équilibre entre lieux de loisirs et lieux de préservation de notre capital naturel, espaces privilégiés de

préservation de la biodiversité, voire d'accroissement de celle-ci et tant d'autres enjeux que je ne dois pas, Monsieur le Ministre, vous rappeler.

Notre commission est saisie d'une proposition de décret que l'on doit à M. Happart, notre Ministre sortant. Dès lors, je pense que ma question intéressera le Président et toute la majorité parlementaire : comment allons-nous travailler dans ce dossier ? M. le Ministre va-t-il nous remettre la semaine prochaine, voire après les vacances, son projet de modification du Code forestier ? Ou bien, Monsieur le Président, allez-vous inscrire à notre ordre du jour la proposition, imparfaite certes, mais qui a le mérite d'être déjà sur notre table, de notre collègue M. José Happart ? Ou encore l'intéressé vous a-t-il indiqué qu'il ne souhaitait pas que sa proposition soit discutée ? C'est tout de même fort étonnant pour un dépôt de proposition. Le propre d'une proposition c'est qu'elle aspire à vivre, c'est-à-dire à rejoindre notre droit wallon. Monsieur le Ministre, où en est-on ? Ne communiquez pas d'échéance, je n'en demande pas, et cela deviendra autant de bâtons pour se flageller à l'avenir. Sommes-nous autorisés à examiner l'exposé, ne fût-ce que la discussion générale de la proposition de décret de notre collègue ? S'il se confirmait que vous partiez demain, devrait-on tout recommencer ? Vous comprenez mon inquiétude circonstancielle. J'ai une tendresse pour les arbres qui ne s'est jamais démentie et je me suis autorisé, au nom de cette tendresse infinie, à vous poser cette question un peu taquine, j'en conviens.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je ne sais plus qui disait : « *Cet homme aime les arbres, donc il est mon ami.* ». On va déjà bien s'entendre sur ce premier point à savoir, la tendresse que vous avez pour l'ensemble des arbres de notre Région et d'ailleurs. J'ai pu noter pendant votre intervention, les éléments de compassion que vous exprimiez par rapport au texte du précédent Gouvernement et votre volonté, si j'ai bien compris, de mettre en avant la proposition de votre collègue José Happart pour qu'on puisse la traiter ici le plus rapidement possible.

Plus sérieusement, si vous le permettez maintenant, je vais vous donner des échéances. Vous savez qu'il reste quand même l'une ou l'autre séance du Gouvernement avant quelques semaines de repos. Je passerai au Gouvernement rapidement, cela veut dire dans les prochaines semaines, avec ce Code forestier, avec l'ensemble des orientations qui vont aussi susciter, vous vous en rendez bien compte, des demandes de discussion, de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et ils sont nombreux. Ce Code forestier a été

encore amélioré ces derniers mois, je vous rassure, pour faire en sorte tout simplement qu'il puisse atteindre des objectifs nouveaux, notamment les aspects du développement durable. Le code qui a duré 150 ans a dépassé les objectifs de l'époque qui consistaient à développer, notamment en termes de territoire, l'aspect forestier. Il contenait également toute une série d'obligations liées à la forêt pour rencontrer les aspects sociaux et économiques, mais aujourd'hui, les aspects environnementaux sont plus importants encore qu'auparavant et on doit pouvoir insérer cela dans une dynamique commune, dans une interaction entre les aspects économiques – la forêt a un rôle économique important, j'y tiens et je ne suis pas le seul – mais aussi sociaux et environnementaux, notamment la lutte contre le réchauffement climatique. C'est un point très important et vous verrez que cet objectif fera partie intégrante de ce Code forestier.

Concernant l'aspect fiscal, ma proposition est d'exonérer de droits de succession la valeur des arbres croissant dans les forêts. En effet, la forêt rend de nombreux services à la société qui sont d'ailleurs non rémunérés, comme l'atténuation des variations climatiques, le filtre contre les polluants, les protections comme l'érosion, etc. Je pourrais encore donner beaucoup d'exemples. L'exemption des droits de succession répond à un souci d'éviter des effets pervers, qui sont nombreux, notamment sur le choix des espèces puisqu'il y a parfois, dans ces droits de succession, l'obligation pour certains de passer à des coupes qu'on peut qualifier parfois d'abusives mais je peux comprendre les personnes qui sont concernées et qui doivent payer les droits de succession. On pénalise, quelque part, les investissements à long terme ou à très long terme puisque, si je prends l'exemple d'un chêne, on doit payer jusqu'à six fois les droits de succession, ce qui est énorme. Cela peut avoir l'impact pervers de ne pas investir dans ce type d'espèces et d'en choisir d'autres dans notre Région.

Bref, cela implique parfois des choix sylvicoles qui sont pour le moins inadéquats. Cette mesure représenterait environ 4 millions d'euros pour notre Région et il faut voir tous les bénéficiaires – je ne vais pas m'étendre ici – qu'elle pourrait apporter à notre Région sur le plan environnemental mais également économique, de par l'aspect paysager et l'utilisation de la fonction en tant que telle de la forêt par rapport à nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour avoir quelque chose de plus harmonieux, de plus cohérent. En outre, le propriétaire privé pourra évidemment bénéficier des services rendus par sa propre propriété, de même que l'ensemble de la société.

Je tiens particulièrement à cette exonération des droits de succession parce que cela dépasse l'aspect fiscal en tant que tel. Ce n'est pas un cadeau fiscal, c'est tout simplement une reconnaissance de la réalité des services qui sont rendus et surtout c'est miser sur

les investissements à long terme, c'est faire en sorte que notre forêt puisse se développer de la façon la plus harmonieuse et connaître demain d'autres variétés que ce qu'on peut trouver aujourd'hui, de par notamment le frein que représentent ces droits de succession.

On parle actuellement beaucoup de la circulation en forêt. Ces dernières semaines, on a vu ici et là quelques pétitions, manifestations, dans tous les sens d'ailleurs. Vous connaissez les mesures que j'ai prises pour faire respecter tout simplement un décret qui a été voté, je le rappelle, à l'unanimité moins une abstention, si ma mémoire ne fait pas défaut, en 1995. Il est temps, au travers de ce Code forestier, de blinder juridiquement l'ensemble des éléments, si je puis dire, au travers des modifications que j'ai prises, par circulaire, sur les dérogations en tant que telles, pour qu'on puisse les inscrire avec la concertation nécessaire entre les différents intervenants et utilisateurs quant au nombre de participants, aux possibilités ou non d'exercer certaines activités pour les motoriser durant certaines périodes. Je ne vais pas rentrer dans les détails, vous connaissez cela. Par contre, je vous renvoie à l'ensemble des questions qui ont été posées. Quant à mon souhait de disposer de circuits permanents en Région wallonne, le dossier avance plutôt bien, il faudra encore un certain temps pour y arriver mais on a déterminé des zones avec l'ensemble des acteurs concernés. Bref, il faut que chacun puisse trouver son bonheur sans entraver celui des autres au travers de l'utilisation et de la circulation en forêt dans notre belle Région, sans oublier le rôle touristique que cela comporte aussi.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Je connais votre passion pour notre Région et pour la forêt en particulier, ne doutez pas de mon amour et de ma passion pour tous les arbres de notre belle Région. Je comprends une certaine impatience, elle est aussi grande en mon chef que chez vous. Vous verrez que dans les prochaines semaines, nous pourrons enfin, puisque cela fait 150 ans que nous attendons, avoir une discussion avec l'ensemble des interlocuteurs par rapport à un texte mais aussi au niveau du Parlement, en commission et puis en séance plénière, un vote par rapport à ce Code forestier.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Le philosophe disait : *«L'attente du plaisir est quasi aussi exquise que le plaisir»*. Nous n'avons donc plus que quelques semaines d'attente avant de nous plonger dans ce texte. Il est important puisqu'il doit faire la synthèse éminemment difficile des préoccupations tout éminemment louables de préservation de ce patrimoine majeur de Wallonie qui est notre forêt, de ce qu'elle représente notamment en termes environnementaux,

économiques, touristiques, en termes de revenus, de biotopes et de vie.

En ce qui me concerne, je prends bonne note de l'indication que nous donne le Ministre et je suis tout à fait prêt, avec un certain nombre de collègues, à contribuer aux réflexions concernant cette importante matière.

**QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LE PROGRAMME WALLO'NET»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le programme Wallo'net».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je saisis l'opportunité du caractère public de cette commission pour faire une publicité quasi induue en faveur de la très belle église de Waha mais aussi des œuvres de Folon et comme tout est dans tout, il n'y aurait pas que Folon.

Mais puisque nous sommes à Waha, parlons de la réunion que vous y avez tenue concernant le programme Wallo'net, il y a quelques semaines, réunion à laquelle étaient invités les représentants communaux, de même que les travailleurs engagés dans le cadre de ce programme. Si je me permets de vous reparler de cette réunion, ce n'est pas pour citer Folon mais pour attirer votre attention sur un certain nombre de demandes, de constats effectués à la faveur de cette réunion. Je pense que concernant la bonne idée que constitue le programme Wallo'net, il y a un très large consensus qui s'est d'ailleurs exprimé lors de cette réunion. Il est important que la propreté de la Région wallonne, de nos villes et villages et notamment des sites et lieux touristiques, soit une priorité pour les pouvoirs publics. La Région wallonne y a apporté son concours. Je soutiens cette idée sans ambiguïté.

Monsieur le Ministre, vous avez également évoqué à la faveur de cette réunion le possible élargissement aux Maisons du tourisme pouvant agir en tant qu'opérateurs, employeurs de travailleurs dans le cadre de ce programme de transition professionnelle. Je voudrais dès lors vous demander où en est la mise en œuvre de cet élargissement. D'autre part, et c'est ici le défenseur des travailleurs qui s'exprime, lors de cette réunion, un certain nombre d'agents PTP, tout en adhérant pleinement au caractère d'intérêt général et de leur engagement à leurs missions de service public, se sont aussi souciés de leur propre situation personnelle puisqu'en

ce qui concerne les premiers engagements, on se trouve à quelques mois maintenant de l'échéance des premiers contrats. Qui dit travailleur PTP, dit transition professionnelle au sens conceptuel du programme et les PTP, tels qu'ils ont été imaginés en Région wallonne, sont des agents qui sont provisoirement employés dans une mission et sont invités à intégrer le marché du travail et à abandonner ces missions.

Les agents PTP sont donc inquiets et les travailleurs du MET, par exemple, se disent: «*Voilà, dans quelques mois, c'est fini pour moi.*». Je voudrais relayer auprès de vous cette préoccupation. Des hypothèses ont été évoquées, on sait qu'on ne manque pas, le cas échéant, de créativité en la matière. Les PTP ne pourraient-ils pas devenir, avec le concours du Ministre en charge de cette matière, des agents APE, la Région dégageant alors des moyens vers les agents APE plutôt que vers les PTP? Le socle des premiers agents ne pourrait-il pas être APE, quitte à ce que les agents complémentaires aujourd'hui intègrent eux le programme PTP? On sait que sous la législature précédente, Mme Arena a été à la base d'une réforme importante des points APE attribués non seulement aux pouvoirs locaux mais aussi à un certain nombre d'autres missions d'intérêt public, dont celle-là pourrait ressortir, me semble-t-il.

Je pense que des hypothèses de solution sont possibles. Quand on est engagé comme PTP, on sait que cela va se terminer, mais en même temps, c'est humain, je pense que la grande majorité des personnes concernées ont mis beaucoup de cœur dans leur ouvrage, qu'elles ont vraiment intégré ce job, qu'elles se sont dit: «*Moi, je participe à quelque chose de collectif qui est important et je veux vraiment faire cela le mieux possible et voilà que mon contrat se termine néanmoins.*». Je voulais lancer cette piste de réflexion d'un noyau qui devient APE et puis, de nouveaux qui sont PTP. C'est jouable dans le cadre d'une négociation intergouvernementale avec l'emploi au niveau régional.

Les deux thèmes que je souhaite aborder avec vous sont donc l'élargissement aux Maisons du tourisme de la mise en œuvre de cette mesure et puis, surtout, le destin professionnel personnel des agents actuels et ils sont nombreux à être actifs de la sorte en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, il est évident que ces personnes participent à un objectif commun, celui d'améliorer la qualité de l'image de marque, la propreté de notre Région et c'est un rôle très important. C'est la raison pour laquelle j'ai aimé le souligner moi-même avec l'ensemble des man-

dataires communaux réunis pour montrer la reconnaissance des pouvoirs publics à leur égard parce que c'est un job qui apporte un plus à tout le monde.

Cet objectif de propreté, ces agents «Wallo'net» y participent et puis il y a eu d'autres éléments au travers de modifications législatives – j'y reviendrai en fin de réponse –, notamment les sanctions environnementales qui complètent la gamme.

Vous l'avez dit vous-même, l'objectif des programmes de transition professionnelle est d'offrir la possibilité aux chômeurs de longue durée d'acquérir une expérience professionnelle qui doit leur permettre d'améliorer leur position sur le marché du travail et au final d'obtenir un contrat de travail ordinaire.

Vous l'avez mentionné, les personnes engagées dans le cadre du programme Wallo'net ont obtenu un contrat de 24 mois, ce qui correspond pour la majorité d'entre eux à la période maximale autorisée de participation au programme de transition professionnelle.

Dans le cadre d'une reconduction du programme Wallo'net 1, décision qui sera prise après l'évaluation de ce programme réalisée cet été, seuls les agents Wallo'net n'ayant pas effectué leurs 24 mois de travail dans le cadre du programme de transition professionnelle ou les agents issus des communes dont le taux de chômage dépasse de 20 % le taux de chômage moyen de la Région wallonne et bénéficiant dès lors d'une possibilité de contrat de 36 mois pourront être reconduits pour une période correspondant au solde restant de mois à prester dans le cadre du programme de transition professionnelle. Ces dispositions sont prévues dans la législation qui est liée aux programmes de transition professionnelle. Le travailleur ne peut obtenir un contrat PTR de plus de 24 mois ou 36 mois selon le taux de chômage des communes concernées. Les communes peuvent quant à elles engager de nouveaux travailleurs sous contrat PTP.

Il est important de rappeler que les agents Wallo'net, au-delà de tout ce qu'ils apportent au niveau de notre Région, reçoivent une formation au métier d'entretien d'espaces verts, de balisage de lieux publics organisée par le Forem. Cette formation et l'expérience professionnelle qu'ils ont acquise constituent évidemment de précieux atouts pour les aider à décrocher un nouvel emploi. J'ai constaté moi-même d'ailleurs l'importance que constitue pour ces personnes le fait de retrouver du travail. Plusieurs agents Wallo'net ont déjà trouvé du travail ailleurs, certains vont être engagés par la commune qui a trouvé là finalement des personnes performantes, compétentes, d'autres ont trouvé un emploi dans un secteur qui se porte plutôt bien, qui est le secteur des espaces verts. La formation et l'expérience professionnelle donnent un avantage à ces personnes et le taux de réussite de reconversion vers un emploi durable est assez important. Mais il y a une évaluation de ce programme Wallo'net 1 qui est en

cours et elle devra me permettre d'apprécier l'opportunité du renouvellement du programme et, le cas échéant, d'y apporter des modifications opportunes. Allons-nous poursuivre? Oui. Sous quelle forme? Sous la forme PTP, nous pourrions toujours le faire mais avec d'autres personnes à l'issue des échéances. Pour les personnes qui se trouvaient dans une situation intermédiaire et n'ayant pas trouvé un emploi ailleurs, soit dans la commune, soit dans le secteur privé, espaces verts, y aura-t-il des possibilités? On doit examiner avec mes collègues qui sont en charge de ce type de politique, la possibilité d'une aide particulière via d'autres programmes et via d'autres aides publiques. Je n'apporte pas de réponse aujourd'hui, je crois que cela vaut la peine de l'étudier. Cela étant, et je crois que vous pourrez me rejoindre, on ne peut pas non plus éternellement poursuivre des programmes pour des personnes spécifiques qui doivent, à un moment donné, trouver un travail durable dans le secteur privé ou directement dans le secteur public mais sans aide de la Région. C'est cela l'objectif qu'on doit poursuivre à terme pour éviter d'aller dans des systèmes qui ont aussi leurs limites et leurs effets pervers. Mais nous devons tenir compte aussi d'autres éléments, d'où l'évaluation que j'ai demandée. Je tiendrai compte de cette évaluation pour apporter différentes propositions. Mettre sur pied d'autres programmes Wallo'net, c'est permettre à autant de personnes qui n'ont pas eu la chance d'être dans ce premier programme, d'y entrer. Ce sont aussi des personnes qui sont des chômeurs de longue durée, qui n'ont pas pu «mettre le pied à l'étrier». Il faut penser aussi à ces personnes-là, éviter l'effet pervers de maintenir ceux qui sont en place dans des programmes. Les PTP ont été réalisés et la législation a été adaptée de cette façon-là, à l'époque, pour éviter que la transition ne s'éternise dans le temps, avec tout le respect qu'on a pour chaque personne, évidemment, mais il faut voir cela de façon globale par rapport aux personnes qui attendent aussi une opportunité comme celle-là.

Une enquête sera réalisée durant cet été, comme vous le savez, pour vérifier si ces agents de propreté réalisent bien leur tâche, s'ils sont bien rattachés à un territoire touristique, tel que cela avait été demandé. L'enquête «mystère», parce qu'elle s'appelle comme cela, qui sera réalisée va pouvoir m'éclairer à ce sujet. Je rappelle les critères touristiques de ce programme Wallo'net 1 que j'ai mis en place et qui consistent à arriver à un axe de propreté avec un curseur à 10 sur 10, si je puis dire, dans les sites les plus visités de notre Région. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle 150 agents ont œuvré dans les dix plus grandes villes de 50.000 habitants en Région wallonne. D'autre part, les autres villes, les autres communes, parfois des petites communes, ont pu bénéficier aussi d'agents Wallo'net – les 150 autres – sur base de critères d'hébergement, d'attractions touristiques, etc., qui exigent la nécessité absolue d'avoir des agents d'entretien dans des zones spécifiques. Cette notion d'iden-

tification d'une personne à un territoire est importante pour que cette personne puisse avoir une réelle responsabilité sur le terrain et qu'elle ne soit pas rattachée aux ouvriers communaux, avec tout le respect que j'ai pour eux, qui sont amenés à remplir d'autres tâches que celles qui sont prévues, c'est-à-dire être un agent de proximité, responsabilisé sur le terrain, identifié par rapport à un territoire sur les aspects tourisme, environnement, propreté. L'étude va aussi mettre en exergue ces éléments-là, je l'aurai pour l'automne et elle me permettra de vérifier si ces personnes ont cette identification, ont reçu la formation nécessaire et aussi de faire le point par rapport à chaque personne et au programme.

Vous avez évoqué Wallo'net 2, je ne vais pas y revenir parce que j'ai envoyé un courrier aux Maisons du tourisme qui auront la possibilité d'engager des agents pour assurer l'entretien des itinéraires balisés, reconnus par la DNF et par le CGT. Les Maisons du tourisme doivent rentrer leur candidature à ce projet dans le courant de cet été. C'est une belle façon de faire travailler l'ensemble des communes au travers des Maisons du tourisme sur ces itinéraires balisés dont j'ai fait une priorité puisque j'ai revu les budgets à la hausse pour le balisage, dès que je suis arrivé. En effet, il s'agit là d'une priorité absolue en termes d'attentes touristiques. Nos concitoyens souhaitent un balisage de qualité suffisamment diversifié des chemins et des sentiers de Région.

Il faut pouvoir les entretenir et essayer d'avoir une vision la plus harmonieuse possible. Que chaque commune ne fasse pas simplement le chemin qui la concerne mais que l'on puisse travailler sur un territoire plus large au travers des Maisons du tourisme et qu'il y ait un entretien commun des balisages réalisés par les agents Wallo'net 2.

Par ailleurs – et je vous l'avais dit en introduction –, le décret relatif à la recherche, la poursuite, la constatation et la répression des infractions environnementales – j'y reviendrai évidemment lorsque le texte aura été approuvé en deuxième lecture – comporte quatre catégories de sanctions. Nous avons en outre eu, en vue d'une harmonisation au niveau de la législation, des discussions avec la Ministre de la Justice et l'ensemble des Procureurs. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – J'ai cinq propositions concrètes à formuler, si vous voulez bien.

Premièrement, je pense qu'en ce qui concerne les PTP, les durées de deux et trois ans me paraissent paradoxales. On peut comprendre un certain nombre des éléments qui justifient ces trois ans de durée d'emploi maximum, eu égard à la durée du chômage dans la sous-région concernée. Mais il y a aussi un effet pervers: plus on travaille

à l'insertion sociale et professionnelle dans une Région, plus les efforts sont déployés et portent leurs fruits pour diminuer le taux de chômage, plus les conséquences en termes de mécanismes comme ceux-là se font sentir. Donc, si grâce à l'action de tout un chacun de dynamique locale, etc., on passe en dessous de cette barre de 20 % de la moyenne régionale du chômage, la conséquence est que, effectivement, on arrive avec une durée d'employabilité de deux ans au lieu de trois ans. On est donc, quelque part, pénalisé d'avoir fait un maximum d'efforts.

Cette notion varie dans le temps. Il conviendrait, pour plus de clarté et d'efficacité, d'aligner cette période.

Deuxièmement, on a ici tout un groupe de personnes qui sont concernées par une fin de contrat. La Région dispose d'un certain nombre d'instruments pour le Forem. Je suggère donc de créer une petite cellule d'*out-placement* qui lierait directement la Région et le Forem afin d'aider à la réinsertion des agents concernés sur le marché de l'emploi.

Troisième proposition, je pense que, parfois, un tout petit coup de pouce permet d'obtenir la décision des communes. Je suggère dès lors que l'on introduise un mécanisme de points APE complémentaires temporaires. Concrètement, cela veut dire que les communes qui engageraient des agents PTP de cette manière, pourraient bénéficier pendant un, deux ou trois ans d'une aide la Région.

C'est un élément qui peut être déclencheur de la décision d'engager des agents dans un certain nombre de villes et communes.

Quatrièmement, la Région elle-même engage régulièrement des contractuels. Il y a un arrêté concernant ces derniers, si je ne m'abuse. Je pense que, ne fût-ce qu'à titre temporaire, il y a un certain nombre d'emplois contractuels à la Région, si j'en crois les statistiques que je tente de suivre avec vigilance. Pourquoi dès lors ne pas proposer à ces travailleurs, sans avantages ni inconvénients par rapport à leurs Collègues, de pouvoir faire valoir leur candidature pour être agents du MET ou d'autres départements de la Région wallonne ?

Dernière proposition concrète : il faut être clair avec les personnes concernées et bien leur indiquer que leur contrat va se terminer mais qu'une cellule est mise à leur disposition au niveau du Forem. Il ne faut pas toujours prendre les gens par la main, mais, en tout cas, on peut leur offrir des outils dont ils peuvent se saisir.

Voici donc les différents mécanismes que je propose. C'est une forme de reconnaissance par rapport à la qualité du travail fourni par l'immense majorité d'entre eux.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. – Je rappelle que le règlement, même si on l'applique de manière souple, prévoit un maximum

de sept minutes de question-réponse. Si on veut être efficace et tenter de terminer nos travaux vers 13 heures, je demanderai à chacun de respecter cette norme.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. WALRY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA DIFFICULTÉ POUR LES JEUNES DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE DE TROUVER DES LIEUX DE CAMPS DE QUALITÉ À DES PRIX ABORDABLES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Walry à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la difficulté pour les jeunes des mouvements de jeunesse de trouver des lieux de camps de qualité à des prix abordables».

La parole est à M. Walry pour poser sa question.

M. Walry (PS). – Monsieur le Président, je vais tenter de respecter votre remarque pertinente.

Il est vrai, Monsieur Borsus, que l'on ne peut pas prendre tout le monde par la main, mais prendre un enfant par la main, c'est parfois nécessaire, et c'est un peu le thème de mon intervention.

Monsieur le Ministre, nous sommes à l'époque des vacances pour les enfants et les adolescents, et pendant cette période, les mouvements de jeunesse préparent les camps d'été qui ont un succès de plus en plus important au fil des années, et c'est bien ainsi d'ailleurs.

Je ne dirais pas que c'est l'occasion pour moi d'attirer votre attention parce que, j'ai lu dans la presse ce week-end, la réaction très pertinente du Gouvernement face au problème que je vais évoquer dans un instant.

Les jeunes rencontrent des difficultés pour s'installer, pour trouver des gîtes de qualité, surtout à des prix abordables et nombre de mouvements de jeunesse doivent faire face à un choix très difficile entre des prix locatifs abordables et des logements confortables.

Face aux prix des locations de gîte, la tentation est parfois grande de sacrifier le confort et l'hygiène des infrastructures en vue de pouvoir garantir un prix pour les camps qui soit abordable pour le plus grand nombre d'enfants possible.

Sans parler d'une autre difficulté que rencontrent les mouvements de jeunesse face à certains propriétaires

ou certains riverains réticents à accueillir des groupes de jeunes adolescents, ce qui réduit par la même occasion le choix à opérer entre les différents lieux de logement envisageables.

En ce qui concerne plus particulièrement l'organisation des camps de jeunesse accueillant de très jeunes enfants entre six et huit ans, obligés de louer des infrastructures en dur, il est inquiétant de se dire que la sécurité et la propreté des logements doivent parfois être sacrifiées au regard d'autres critères que je viens d'évoquer brièvement.

À ce propos, je le disais il y a quelques instants, la presse nous apprenait ce week-end que la Région wallonne dégage 75.000 euros pour soutenir les communes en ce qui concerne plus particulièrement les problèmes de voisinage, et ce subside régional permet ainsi aux communes qui le désirent d'engager une personne relais appelée «Monsieur ou Madame scout» chargée de faciliter la communication entre les services communaux et les responsables des camps de jeunes.

Je crois que c'est une excellente initiative. Elle est portée par vous-même et vos Collègues, je crois. Elle permettra sans aucun doute de mettre un terme à certaines pratiques communales consistant à imposer aux camps de jeunesse une multitude de règlements différents selon les années, selon les communes, pratiques qui pouvaient décourager certains camps de jeunes à s'établir dans lesdites communes.

Grâce à l'élaboration d'une Charte des mouvements de jeunesse, un document unique rassemble désormais les règles à respecter par les communes et par les mouvements. Cela constitue un premier pas non négligeable dans l'amélioration de l'organisation des camps par les mouvements de jeunesse.

Ma question, aujourd'hui, porte dès lors plus spécifiquement sur la difficulté qu'ont les mouvements de jeunesse à trouver des lieux de camp convenables. Ne serait-il pas possible d'envisager des actions dans ce secteur en vue de répertorier des logements de qualité ou de développer des incitants pour les propriétaires de gîtes afin qu'ils mettent leur propriété en conformité avec les normes de sécurité ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les questions que je voulais vous poser. On me dit qu'il y aurait plus de 100.000 jeunes l'été qui participent à ces camps de jeunesse. Donc, ce n'est pas rien.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, ma première préoccupation,

c'est d'abord d'assurer la sécurité des endroits de camp. J'ai pour ce faire complété, en 2005, le décret relatif aux établissements d'hébergement touristique. Nous avons apporté une notion supplémentaire au travers de normes de sécurité incendie, spécifique pour les endroits de camp, c'est-à-dire les bâtiments qui n'hébergent spécifiquement que des mouvements de jeunesse. C'est le cas des salles de village, des locaux associatifs, des parties de fermes, etc. J'ai chargé deux experts de service d'incendie de préparer des normes spécifiques à ce type de lieu. Celles-ci ont fait l'objet d'une concertation approfondie avec les responsables des mouvements de jeunesse de la Communauté française.

Ces normes concernent notamment les installations électriques, les moyens de lutte contre l'incendie, les installations de chauffage et sanitaire, l'évacuation du bâtiment en cas de danger. Souvenez-vous, une réflexion avait été entamée suite à des catastrophes qui avaient eu lieu en France. Ces normes sont aujourd'hui finalisées. Elles vont constituer une nouvelle annexe à l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 décembre 2004. Je les soumetts en première lecture au Gouvernement de ce jeudi 12 juillet.

Je souligne que ces normes de sécurité présentent un caractère obligatoire pour l'ensemble des hébergements concernés.

Je ne sais pas si vous avez fait partie de mouvements de jeunesse, mais personnellement, de mon temps, lorsque j'y participais, je me retrouvais parfois dans des endroits qui, sur le plan de l'hygiène, mais aussi de la sécurité, laissaient à désirer. C'est le moins que l'on puisse dire.

Aujourd'hui, au-delà de ces normes de sécurité obligatoires, il y a un souci d'avoir une offre d'endroits de camp avec un rapport qualité-prix qui soit le plus correcte possible pour faire en sorte que chaque mouvement de jeunesse puisse trouver des endroits en suffisance à des prix abordables. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, en complément de ces normes de sécurité, j'ai déposé au Gouvernement un avant-projet de décret qui complète le Code du tourisme avec un chapitre entier dédié aux endroits de camp. Il a été approuvé en première lecture par le Gouvernement le 1^{er} mars dernier et a été soumis au Conseil supérieur wallon du Tourisme, le 12 avril. Je le représenterai en seconde lecture, normalement, dans 15 jours. Je dis cela pour M. Borsus qui est un adepte des calendriers.

Que prévoit cet avant-projet de décret ? Une procédure de labellisation des endroits de camp sur base volontaire, des conditions minimales pour qu'un bâtiment puisse être labellisé et la possibilité d'octroyer une subvention pour réaliser les mises en conformité.

L'objectif de ce label est d'inciter les propriétaires à améliorer les infrastructures et offrir un équipement

minimum de qualité pour accueillir un camp à un prix de location raisonnable.

En contrepartie, les propriétaires bénéficieront d'une plus grande visibilité par la mise en place d'un guide des hébergements labellisés auprès des mouvements de jeunesse. Pour ce dernier, le label leur donnera l'assurance d'obtenir un hébergement de qualité contrôlé par un organisme agréé.

Ces mesures contribueront donc à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des endroits de camp, tout en maintenant un prix raisonnable et en tenant compte de l'ensemble de ces critères.

Je rappellerai aussi que, dans un souci de promouvoir les produits de notre Région auprès des jeunes et de permettre aux organisateurs de camp d'alléger le coût du camp et de créer des liens aussi entre les agriculteurs et les jeunes, j'ai décidé d'octroyer, comme en 2005 et en 2006, une subvention via l'APAQ-W de cinq euros par participant à un camp de jeunesse avec un plafond de 500 euros par camp pour l'achat de produits wallons. L'agriculteur qui met un terrain à disposition des jeunes peut aussi faire découvrir les produits de terroir de notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. Walry.

M. Walry (PS). – Je ne savais pas que vous étiez aussi loin dans vos initiatives.

Je suis heureux de l'apprendre aujourd'hui de vive voix : qualité, prix et sécurité. Voilà tout ce que je demandais. Vous avez anticipé le moindre de mes désirs.

M. le Président. – J'annonce d'ores et déjà que les questions orales de Mme Tillieux et de Mme Dethier-Neumann seront regroupées.

QUESTION ORALE
DE M. BORSUS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ AGROPHIL
À VILLERS-LE-GAMBON»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les activités de la Société Agrophil à Villers-le-Gambon».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Je suis désolé de revenir sur ce dossier. Si je le fais, c'est à la suite d'une visite sur place. Une visite vaut souvent mieux que l'étude de beaucoup de dossiers. C'est encore mieux d'ailleurs si c'est concomitant et parallèle à l'étude du dossier. Je me suis bien gardé d'entrer dans le périmètre de l'entreprise, mais ce que j'ai pu en observer me confirme, dans les faits, que le permis n'est pas respecté, notamment en termes d'heures, d'activités, et indéniablement de nuisances olfactives. Nous ne sommes pas confrontés à une période de longue sécheresse ou de longue chaleur, mais je n'ose imaginer ce qu'il en serait si, le cas échéant, nous étions confrontés à un été de ce type.

Monsieur le Ministre, je ne veux certainement pas faire de procès à qui que ce soit, mais je reviens sur les termes de notre dernier échange à ce propos où il avait été évoqué une proposition de modification du permis de l'entreprise concernée.

Puis-je vous demander si, effectivement, cette proposition de modification est à l'ordre du jour et ce, d'autant plus que l'on avait évoqué les conditions sectorielles liées à ce type d'activité à la faveur de notre dernier échange de questions et de réponses ? Y a-t-il eu un constat par rapport aux heures d'activité ? J'ai eu personnellement l'occasion de constater le passage et l'arrivée de charrois dans l'entreprise en dehors du segment d'heures prévu par le permis.

La DPE a-t-elle révérifié récemment le respect de l'ensemble des conditions ? On ne doit évidemment pas faire grief à une entreprise d'éventuels problèmes qu'elle aurait rencontrés une autre partie de l'activité mais on a constaté que ce qui était déversé sur les champs ne correspondait pas à ce qui était annoncé. On peut considérer que ce type d'alerte engage à la vigilance. Il me semble que l'activité ne correspond pas à ce qui en est décrit, en tout cas, pour une partie des prescriptions.

Alors, je suis un peu inquiet. Je ne vais évidemment pas demander au Ministre de s'exprimer par rapport à un permis introduit où il pourrait intervenir au sein de l'administration en instance de recours. Mais je constate, qu'alors même que cette activité très proche du village, d'un site Horeca, de logements sociaux ou de lieux d'hébergements ne cesse de susciter des difficultés aux riverains, il est question d'une extension de cette activité avec projet de biométhanisation. Je ne vous cache pas, Monsieur le Ministre, ma perplexité quant à la pérennisation de cette activité.

Il avait été envisagé, et je pense que c'eût été œuvre de sagesse, de localiser cette activité ailleurs. Cela n'a pas été possible, semble-t-il, pour des raisons financières. Vous aviez été un peu vert, si je puis dire, à propos de l'entité communale lors de votre dernière réponse. Je souhaiterais donc faire le point avec vous concernant cette situation qui semble demeurer problématique.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Effectivement, c'est bien la commune qui a délivré ce permis en mars 2004 à Agrophil.

Je ne peux d'ailleurs que regretter l'incohérence de l'attitude de la commune de Philippeville dans ce dossier.

Malgré l'octroi de ce permis, vu les problèmes qui sont remontés jusqu'à moi, j'ai organisé de très nombreuses réunions à mon cabinet avec les riverains en mettant en place l'activation du Comité d'accompagnement, en informant, en proposant, en contrôlant aussi les activités de cette société, en délivrant l'ensemble des informations aux différentes personnes concernées.

Dans la recherche de solutions de conciliation, et vous venez d'en parler, une des pistes envisagées était celle de la délocalisation de l'entreprise en zone agricole. En collaboration avec mon cabinet et après concertation avec les communes et l'exploitant, une zone retirée de toute habitation avait été identifiée à cette fin au milieu de l'année 2006.

Le projet avait été présenté à la population. Il semblait avoir été bien accueilli par différents intervenants. Je ne comprends donc pas pourquoi le 31 août 2006, le bourgmestre a décidé, à la fois, de mettre les scellées sur le centre de compostage et d'arrêter toute démarche relative à ce projet de délocalisation.

Pour rappel, le 13 septembre 2006, le Tribunal de Dinant siégeant en référé a cassé cet arrêté de fermeture, jugeant illégale la décision prise par le bourgmestre.

J'en viens à d'autres éléments de vos différentes questions que vous me posez.

Je vous confirme qu'un projet de modification du permis du centre de compostage sera proposé par l'administration à l'Autorité communale. Je vous informe que le texte des conditions sectorielles a été approuvé par le Gouvernement en première lecture en sa séance du 7 juin dernier. Ce texte se trouve actuellement à la Commission régionale des déchets pour avis. Il sera ensuite présenté au Gouvernement en deuxième lecture pour adoption avant d'être finalement soumis à l'avis du Conseil d'État.

En ce qui concerne le respect des conditions du permis et comme signé précédemment, la DPE en assure un contrôle strict et régulier à ma demande depuis maintenant plus de deux. La dernière visite de contrôle date du 14 mars 2007. Il y a eu un rapport complet. Celui-ci a établi que la société Agrophil a toujours répondu rapidement et favorablement aux diverses injonctions de la DPE pour régulariser les divers problèmes constatés. Le site qui avait été vendu après la faillite de Soval-

bois, sans avoir été assaini et nettoyé, a complètement été remis en état avec évacuation conforme de tous les déchets abandonnés par le curateur. Ce rapport fait également état du fait que les diverses plaintes relatives aux odeurs n'ont jamais été confirmées de manière objective malgré les analyses et les prises d'échantillons organisées par la DPE. Par ailleurs et jusqu'à présent, aucune constatation de la DPE ne souligne un éventuel non-respect des heures d'activité de l'installation.

Je vous ai entendu dire que vous aviez constaté le dépassement des heures d'activités de l'installation. Je vais donc encore redemander que l'on procède à des contrôles plus réguliers en la matière.

L'essentiel c'est l'avenir. Il semble que suite aux difficultés rencontrées avec le Comité des riverains, l'exploitant ne souhaite plus développer d'activités de compostage, que ce soit d'ailleurs sur ce site de Villers-le-Gambon ou sur un site alternatif et, en remplacement, il envisage la création d'un projet de biométhanisation. Néanmoins, les activités de compostage ne seraient concrètement abandonnées qu'après l'obtention du permis relatif à cette installation de biométhanisation.

Une demande de permis pour un projet de ce type a été introduite auprès de la commune le 20 avril dernier et transmis à la DPE le 23 avril pour instruction du dossier par ses services.

Je ne vais pas rentrer dans les détails du dossier. J'étudierai l'ensemble des éléments environnementaux de très près par rapport à ce projet de biométhanisation. J'ai par ailleurs demandé qu'on aille plus loin et qu'on puisse apporter des méthodes nouvelles en termes de nuisances olfactives et surtout d'appréhension. Un jury particulier pourra vérifier l'impact réel et olfactif sur place.

Voilà ce que je peux vous dire par rapport à ce dossier. J'espère, en tout cas, que ceux qui ont octroyé ce permis en mars 2004 ont aujourd'hui réellement la volonté de régler le problème. On a une occasion manquée, celle de la délocalisation du site. Chacun doit prendre ses responsabilités et, en premier lieu, la commune qui a accepté ces activités.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments d'analyse. Je suis perplexe.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je m'en doute.

M. Borsus (MR). – Je me trouvais là moi-même, il y a quelques semaines, et j'ai observé, à 20 heures 30, un camion immatriculé à l'étranger, qui venait livrer un certain nombre de produits alimentaires dont la date de

péremption était dépassée, alors que l'activité de l'entreprise doit être arrêtée à telle heure.

Je ne fais de grief à personne, mais je suis étonné, et quand vous voyez l'environnement du site, on est loin de l'image d'assainissement que décrit le rapport. Le problème est qu'on est tout près d'un village. L'activité principale de l'entreprise relève du compostage à base de produits verts dans lequel on utilise des fruits périmés et autres. Ces aliments sont transportés là afin de subir un processus de conditionnement et être modifiés.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce que vous me dites là, c'est très grave. Si ce que vous me dites, c'est la réalité, cela ne correspond pas aux activités autorisées par le permis. Je vous invite, et c'est même un devoir, à dénoncer l'ensemble des éléments que vous avez pu constater par vous-même.

Je vous le demande parce que c'est très important. Vous pourriez en parler à la Police de l'environnement, par exemple. Cela me paraît, pour le moins, particulier – et le mot est faible par rapport à ce que vous décrivez ici, en séance de commission.

M. Borsus (MR). – J'attire ici votre attention, Monsieur le Ministre. C'est là qu'est mon rôle de Parlementaire. Je tiens à respecter cette entreprise. Je ne peux pas ouvrir les portes de l'usine et constater l'activité qui s'y déroule.

Mais, je voudrais vraiment, si vous avez l'occasion un jour, vous inviter à accompagner votre administration sur place.

Ce qui est étonnant, c'est que j'y suis allé une fois, et justement, ce jour-là, il y avait un camion en dehors des heures. Je voulais attirer votre attention là-dessus.

La pérennisation, à cet endroit, de cette activité, me paraît problématique pour le village, pour l'environnement et je plaide fortement pour que l'on tente de réactiver cette hypothèse d'installation ailleurs qui avait été évoquée et qui pourra peut-être permettre à l'entreprise d'élargir ses activités comme elle le souhaite, puisqu'elle souhaite abandonner le compostage pour s'orienter vers la biométhanisation, si je ne m'abuse. Je suggère de donner la parole aux riverains et au Comité. Ils ont, me semble-t-il, pas mal de choses à dire sur le dossier.

M. le Président. – Je vous propose de suspendre la séance quelques instants.

– *La séance est suspendue à 12 heures 25 minutes.*

– *La séance est reprise à 12 heures 28 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTION ORALE
DE Mme TILLIEUX À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA FUSION ENTRE
LA COMPAGNIE INTERCOMMUNALE LIÉGEOISE
DES EAUX (CILE) ET VIVAQUA»

QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA CONSTITUTION D'UN SECOND OPÉRATEUR
DE LA DISTRIBUTION D'EAU EN WALLONIE
EN CONCURRENCE À LA SOCIÉTÉ WALLONNE
DE DISTRIBUTION D'EAU (SWDE)»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la fusion entre la compagnie intercommunale Liégeoise des eaux (CILE) et Vivaqua» et la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la constitution d'un second opérateur de la distribution d'eau en Wallonie en concurrence à la Société wallonne de distribution d'eau (SWDE)».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, nous avons appris dernièrement par la presse, qu'il existait un projet politique, bien avancé semble-t-il, de rapprochement plutôt que de fusion entre la Compagnie intercommunale liégeoise des eaux, et son *alter ego* bruxelloise, Vivaqua – l'ancienne compagnie intercommunale bruxelloise des eaux.

D'après les informations qui nous sont livrées, il s'agirait, selon la volonté des initiateurs du projet, à plus ou moins long terme, de créer une structure capable de rivaliser avec la SWDE.

Monsieur le Ministre, comme nous l'avons indiqué voici près d'un an, lorsque nous examinions votre projet de décret modifiant le livre II du Code de l'environnement en ce qui concerne la Société wallonne des eaux, la rationalisation sur une base volontaire des opérateurs de terrain nous paraît fondamentale.

En effet, pour nous, ce processus participe à une consolidation stratégique indispensable du secteur public. Nous considérons qu'il s'agit d'un bon moyen de se prémunir contre les tentatives de libéralisation du secteur et nous voulons un secteur public fort.

Dans l'état actuel, nous nous posons évidemment quelques questions sur ce dossier de rapprochement. D'autant plus que vous le rappeliez très justement lors de notre séance de Commission en juillet de l'année dernière, la SWDE est aussi un outil public à vocation régionale doté des moyens nécessaires pour mettre en œuvre sa mission, mais aussi pour être l'élément moteur d'une réorganisation du secteur de l'eau potable favorisant ainsi une plus grande égalité entre les consommateurs et une garantie d'accès à tous les citoyens wallons.

Dès lors, nous ne comprenons pas vraiment bien la logique qui tend à vouloir créer un nouvel opérateur de grande taille et finalement qui reviendrait à morceler encore le secteur de l'eau que nous voulons garder public et fort.

Monsieur le Ministre, d'une manière générale, pouvez-vous nous donner de plus amples informations quant à ce projet de rapprochement entre les intercommunales bruxelloises et liégeoises ? Quelle est la position du Gouvernement en la matière ? Puisque l'article, dans la presse, indiquait que le Gouvernement avait déjà eu quelques contacts. Et enfin, quelle est votre position en la matière ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la presse a présenté, il y a quelques jours, les perspectives envisagées par l'intercommunale liégeoise CILE d'un regroupement avec l'opérateur bruxellois Vivaqua. La possibilité d'associer les intercommunales wallonnes IECBW et Inasep à cette opération a également été évoquée.

Nous aussi, nous sommes assez étonnés par cette information qui apparaît en opposition frontale avec la stratégie développée par la Région wallonne d'organiser le secteur de la production et de la distribution de l'eau autour de la SWDE.

La Région a d'ailleurs déjà modifié récemment le décret afin de lui permettre d'accueillir, dans une structure décentralisée, les autres opérateurs, sous explication d'une plus grande proximité. Ici, on voit un peu le contraire se dessiner. Le rapprochement évoqué entre la CILE et CIBE aboutirait à voir le territoire wallon partagé en deux zones et deux opérateurs publics : la SWDE d'une part et un second groupe concurrent d'autre part.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me confirmer cette information ? Quelle est votre analyse du dossier ? Comment expliquer que ces intercommunales refusent d'intégrer la stratégie régionale ? Quelle est la logique poursuivie, si vous êtes au courant ? Quelle initiative avez-vous prise à cet égard ?

Il me semblait que les intercommunales avaient été contactées au préalable, quel était leur avis à ce moment-là ? Qu'est-ce qui a provoqué ce changement ? Je me pose sérieusement la question. D'où vient ce pôle «liégeois» ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Mesdames les Députées, j'ai lu comme vous cet article. En tout cas, j'en ai lu un dans la *Libre Belgique*, avec un point d'interrogation, quand même, parce que l'on ne va pas passer au point d'exclamation aussi rapidement.

Je dis simplement qu'à l'heure actuelle, d'après mes informations, il s'agit de discussions pour aboutir à un rapprochement entre la CILE et Vivaqua. Donc, à ma connaissance, ces rapprochements et discussions n'enfreignent en rien les principes qui ont été établis dans le décret SWDE, dans le Code de l'eau ou dans le décret relatif aux intercommunales.

Nous nous trouvons, je vous le rappelle, en présence d'un opérateur public garant du service public, confirmant la volonté d'encrage public du secteur de l'eau, que défend d'ailleurs le Gouvernement et qui est inscrit dans la DPR.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'opérateur est une personne morale, qu'elle dispose comme toute personne morale ou physique d'ailleurs de la liberté d'association et est, en droit d'ouvrir les discussions avec un autre opérateur. Contester cette démarche serait nier le droit de s'associer qui est garanti par votre constitution. La CILE est une intercommunale gérée par un conseil d'administration composé de mandataires politiques de la province de Liège.

Et à la différence de la SWDE, la CILE n'est en rien liée par un contrat de gestion avec la Région. Il n'y a pas de représentants du Gouvernement au sein de ces organes de décision.

De ce fait, l'autorité naturelle de la CILE est aujourd'hui davantage mon Collègue Philippe Courard puisque la CILE est une intercommunale wallonne. Si la nouvelle structure venait à exister, elle deviendrait une intercommunale régionale.

J'ai invité les représentants de la CILE à venir nous présenter leur projet lorsque leur étude aura abouti afin

de mesurer l'impact dans le paysage des opérateurs de l'eau en Région wallonne.

Le plus important pour l'ensemble de nos concitoyens, c'est d'avoir un réseau le plus performant, le plus efficace et le moins coûteux possible, et qui prend en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux pour notre Région.

Il y a, de toute façon, toute une série d'obligations qui existent aujourd'hui pour tous les opérateurs. Les règles et les obligations sont les mêmes pour tout le monde.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Effectivement, Monsieur le Ministre, il reste toujours un point d'interrogation assez important sur ce projet. Vous avez reçu les représentants de la compagnie liégeoise, vous savez donc qu'il y a une étude en cours en ce qui concerne les achats effectués par la CILE.

Apparemment, il y aurait un projet d'achat à Modave, où la CILE se fournirait en eau, c'est-à-dire, une structure qui est gérée par la Compagnie bruxelloise. Le marché donnerait un prix assez intéressant à la CILE et, en tout cas, visiblement inférieur à celui qui est pratiqué en Région wallonne, qui est un prix de production unique, vous le savez bien, sur l'ensemble du territoire, qu'on appelle le prix de production d'eau et qui entraîne certaines solidarités entre les différentes entités du territoire.

Il est différent en Région wallonne qu'en Région bruxelloise.

Si, demain la CILE effectue ses achats auprès de la compagnie bruxelloise, cela voudra dire que ces achats s'effectueront à un prix inférieur à celui du prix wallon, mais que le consommateur wallon, verra, quant à lui, son prix augmenté par le fait que la CILE n'achètera plus de l'eau wallonne mais achètera de l'eau bruxelloise. En réalité, cet achat se fera au détriment des consommateurs wallons et au bénéfice des consommateurs bruxellois, et même flamands.

Je vous invite à être très attentif à ce dossier, car nous sommes devant une question de principe et devant la défense des consommateurs wallons, ce qui est de l'intérêt général et surtout ce que nous avons garanti avec notre ancrage public de la distribution d'eau et de la production d'eau en Région wallonne dans notre code de l'eau.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je vous invite pour ma part à soutenir la création d'une opération

de qualité et vous demande également de donner une réponse à toutes les communes qui s'inquiètent de l'avenir du «commerce de l'eau».

Vous n'avez toutefois pas répondu à ma question relative à ce qui a été entrepris en amont quand vous avez restructuré la SWDE. Aujourd'hui, il apparaît que cette restructuration comporte des faiblesses.

Enfin, n'hésitez pas à recevoir toutes les intercommunales de l'eau afin de connaître leur approche de ce dossier.

QUESTION ORALE

**DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA DISTRIBUTION DE L'EAU À STAVELOT»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la distribution de l'eau à Stavelot».

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, suite aux intempéries survenues les 10 et 11 juin 2007, l'eau de distribution n'est plus potable pour de très nombreux habitants, 1.500 raccordements, de Stavelot-ville et de certains villages.

Cette situation perdure depuis près d'un mois. Face à cette situation, la SWDE a d'abord distribué 24 heures, après les faits, et dans une partie des maisons concernées, un bref avis indiquant uniquement, que «*localement, l'eau de distribution n'est momentanément pas potable même bouillie*». Elle a ensuite daigné informer davantage les citoyens, leur indiquant ce qu'ils pouvaient ou non faire avec l'eau du robinet.

Trois semaines après les événements, les Stavelotains n'ont toujours pas d'eau potable. Si les problèmes bactériologiques ont, selon la SWDE, à présent disparu, la présence d'un taux d'aluminium supérieur à la norme prévue par le décret wallon, à savoir 200 microgrammes par litre, impose de déclarer l'eau impropre à la consommation. À présent, il me revient que la SWDE vous demande une dérogation permettant de dépasser la norme en vigueur. Sur quelle base, Monsieur le Ministre ? Quelle est votre position à cet égard ?

L'information apparaît du reste déficiente. Si vous allez vous informer sur la qualité de l'eau sur le site de la SWDE, vous constaterez que la remise à jour date de février 2007, est-ce bien sérieux ?

Par ailleurs, la valeur indicatrice est la valeur médiane. La bonne mesure peut-elle cacher des pics conséquents ?

Quelles sont les initiatives prises en termes de suivi et de contrôle mais surtout d'information de la population par la SWDE sur la «normalité» de l'eau de distribution dans l'avenir proche ? Une adresse internet donnant les résultats d'analyses.

Après trois semaines d'attente, il apparaît donc urgent d'informer la population sur les risques potentiels liés à la présence d'aluminium en trop forte quantité dans l'eau de consommation. Depuis combien de temps les Stavelotains consomment-ils ce type d'eau ? Sur quelle base le Ministre pourra-t-il accorder une dérogation et durant combien de temps ? Comment et à quel rythme les habitants seront-ils informés des analyses d'eau réalisées par un laboratoire indépendant ?

L'urgence est encore renforcée par le caractère touristique de la région, à l'approche des vacanciers de tout ordre. Les berlingots vont coïncider.

Il ne faut pas non plus dédaigner la difficulté à rester dans l'effort et dans la durée. Le risque est grand que les habitudes reprennent le dessus et que les gens prennent des risques par lassitude et fatalisme.

Enfin, il est capital de trouver rapidement des solutions durables au problème. Après l'abandon de toutes les recherches en eau potable sur la commune de Stavelot par la SWDE, cette commune n'a plus d'autre choix que d'exiger le raccordement immédiat à la Gileppe. Les perspectives évoquées par la SWDE, à savoir un raccordement complet pour fin 2009-début 2010 interpellent au vu des problèmes actuels.

À côté de cela, il faut se rappeler qu'un prêt de 200 millions d'euros a été consenti par la BEI à la SPGE, fin 2004, afin de lui permettre de financer un programme visant à réaliser l'assainissement public des eaux usées et la protection des captages. Où en sommes-nous à cet égard ?

Enfin, le captage de Lodomez alimente une bonne partie de Stravelot. Or, il se trouve que le Noir Ru, est un des quatre sites Natura 2000 de Stavelot. Où sont les arrêtés d'application qui permettent de garantir la protection du site et un périmètre suffisant autour du captage, de manière à prévenir les pollutions comme celles que nous venons de connaître ?

Je souhaite vous entendre sur l'ensemble de ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'eau qui ali-

mente les habitants de Stavelot était déclarée non potable depuis le 12 juin dernier en raison d'un problème bactériologique de la coloration jaune de l'eau et des pics d'aluminium. L'ensemble de ces problèmes qui concernent 1.577 raccordements est lié à la nature des sols de la région et aux conditions climatiques particulièrement pluvieuses ces dernières semaines. De fortes pluies entraînent l'accélération de particules d'aluminium présente dans le sol et aboutissent dans la nappe et dans l'eau qui est pompée.

Des décisions ont été prises pour éviter que les habitants, raccordés à cette distribution utilisent cette eau.

Les problèmes de qualité microbiologique ont été résolus grâce à une surchloration importante de l'eau combinée à l'installation d'un traitement complémentaire de désinfection de l'eau par ultra-violet. La semaine dernière, toutefois, la qualité chimique de l'eau restait un problème puisqu'on a constaté des pics de 600 microgrammes d'aluminium par litre, ce qui dépasse la norme de 200 microgrammes par litre.

La mesure de prévention la plus adaptée était de continuer à déclarer l'eau impropre à la consommation pour éviter tout risque.

La Directive 98/83 du conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation envisage de l'aluminium dans des paramètres indicateurs de l'annexe, partie C, dont les valeurs sont fixées uniquement à des fins de contrôle et en tenant compte d'un risque éventuel pour la santé des personnes.

Depuis une quinzaine de jours, la SWDE procède à des séries de tests sur la station de traitement de Lodomez. Il s'agit de réglages délicats, d'un bon équilibre à trouver suite aux variations importantes de la qualité de l'eau brute. Une filtration supplémentaire doit être installée, ce qui permettra d'améliorer la rétention d'aluminium. Les travaux seront réalisés d'ici le mois de septembre. Actuellement, la situation redevient normale et se stabilise en dessous de la norme.

La SWDE sera en mesure de déclarer l'eau potable dans les prochaines heures ou les prochains jours, dans le strict respect des prescriptions légales. Je n'ai octroyé aucune dérogation.

Comment régler ce problème de façon plus définitive ? Un important chantier est en cours depuis 1996, et consiste à assurer la connexion des conduites. Dès que cette conduite sera opérationnelle, les captages de la région de Stavelot seront, dès lors, mis hors services.

Pour réaliser cette connexion, quelque 25 kilomètres de canalisation doivent être réalisés, au total 12 tronçons doivent être posés, les montants investis à ce jour se chiffrent pour cette liaison à 13.732.275 euros, le montant total qui sera investi pour assurer l'approvisionne-

ment au départ du Barrage de la Gileppe est à ce jour, estimé à 19 millions d'euros.

Au-delà de cela, je veux bien revenir, sur les arrêtés d'application Natura 2000 et aussi sur l'ensemble des mesures qui sont prises au niveau des protections des captages. Je vous rappelle que j'ai mis en place «Protectrice», qui est une filiale de la SPGE pour étudier l'ensemble des zones de captage et surtout les protéger, et faire le point exhaustivement sur l'ensemble de la Région wallonne.

Vous avez parlé d'un montant de 200 millions d'euros, d'un prêt octroyé par la DIV à la SPGE. Les montants sont plus importants que ceux que vous indiquez.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je vous remercie d'avoir répondu à l'ensemble de mes interrogations.

Vous dites que cette dégradation de l'eau est le fait du sol et des conditions climatiques. Avez-vous fait des vérifications du côté d'Eupen, où le sol a la même composition, afin d'établir un parallèle ?

Vous pourriez vous enquérir de l'historique des mesures de l'eau à la SWDE. Ceci constituerait une piste intéressante à suivre.

À un moment donné, peut-être aurait-il été intéressant, et le serait-il à l'avenir, de laisser la liberté aux citoyens de faire leur choix en connaissance de cause. Pour ce faire, une plus grande information est nécessaire.

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux pour aujourd'hui.

La séance est levée.

– La séance est levée à 12 heures 58 minutes.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
BIRB	Bureau d'Intervention et de Restitution belge
CIBE	Compagnie intercommunale bruxelloise des Eaux
CILE	Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux
DGE	Direction générale de l'Économie
DPE	Division de la Police de l'Environnement
DPR	Déclaration de Politique régionale
Fedis	Fédération belge des Entreprises de Distribution
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
Inasep	Intercommunale namuroise de Services publics
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
PTP	Programme de transition professionnelle
SPGE	Société publique de Gestion de l'Eau
SWDE	Société wallonne de Distribution d'Eau